



Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2024

Sommaire

1 – CONTEXTE GENERAL	p. 3
1.1 – Le contexte mondial : crises et incertitudes	p. 3
1.2 – Le contexte français : le calme après la tempête ?	p. 3
1.3 – Les chiffres clés des collectivités	p. 4
1.4 – Le projet de loi de finances 2024	p. 5
2 – SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE – BUDGET PRINCIPAL.....	p. 8
2.1 – Recettes de fonctionnement	p. 8
2.2 – Dépenses de fonctionnement.....	p. 15
2.3 – Epargne	p. 21
2.4 – Section d'investissement	p. 22
2.5 – Autofinancement des investissements et fonds de roulement.....	p. 23
2.6 – Dette.....	p. 25
2.7 – Ratios (source DGFIP).....	p. 27
2.8 – Commentaires.....	p. 27
3 – PROSPECTIVE BUDGETAIRE – BUDGET PRINCIPAL.....	p. 28
3.1 – Mise à jour prospective 2023	p. 28
3-2 – Une nouvelle donne : livraison de la médiathèque en 2030	p. 29
3-3 – Pris en compte du projet ZAC	p. 32
3.4 – Les investissements	p. 32
3.5 – Les emprunts	p. 36
3-6 Evolution de l'épargne disponible	p. 37
4 – BUDGETS ANNEXES	p. 40
4.1 – Budget annexe assainissement.....	p. 40

Préalablement au vote du budget primitif, le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation financière. C'est une étape obligatoire pour les collectivités de plus de 3 500 habitants et leurs groupements.

Éléments de construction du DOB 2024

Ce DOB intervient à nouveau dans un contexte particulier. Après la crise sanitaire survenue en 2020, l'inflation et tout particulièrement la hausse des prix de l'énergie rend le travail de prospective budgétaire particulièrement compliqué.

Afin de gagner en lisibilité le travail de prospective a été réalisé en euro constant.

Ce DOB 2024 est donc construit à minima et intégrant les éléments suivants :

- Prospective des charges et produits en fonctionnement sur la période 2024-2031
- Prospective de l'évolution de la dette, de son remboursement et de l'épargne nette
- Actualisation du PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement)

L'organisation des budgets se présente comme suit (1 budget principal et 3 budgets annexes) :

- 1 budget principal
- 1 budget annexe assainissement
- 1 budget annexe lotissement La Lande au Brun
- 1 budget annexe lotissement Les Forges

1 – CONTEXTE GENERAL

Source :

<https://www.banquemondiale.org/fr/publication/global-economic-prospect>

<https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/pbrief/2023/OFCEpbrief121.pdf>

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/7704053?sommaire=7704067>

https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/Accueil/DESL/2023/BATweb-DGCL-CL_en_chiffres_2023.pdf

[Documents](#) | [Cour des comptes \(ccomptes.fr\)](#)

1.1 Le contexte mondial : crises et incertitudes

L'année 2023 aura été marquée par deux conflits armés aux répercussions mondiales : l'Ukraine et Gaza. Il semble difficile de prédire un apaisement de ces conflits dans un futur proche. Or la recomposition du contexte géopolitique n'est pas sans incidence sur le contexte économique : coup d'arrêt à la production de certains pays, blocage du commerce international (pirates houthis bloquant la mer rouge) créent de vraies difficultés d'approvisionnement en matières premières.

L'année 2024 sera aussi marquée par plusieurs échéances électorales importantes : les élections européennes auront lieu en juin, avec un basculement possible des forces en présence au parlement européen. Les élections américaines au cours du 2^e semestre, avec un éventuel retour de Donald Trump à la Maison Blanche, pourraient entraîner un retour du protectionnisme américain.

Le Brésil, le Mexique, l'Inde, le Pakistan, le Bangladesh, l'Indonésie et la Russie seront aussi concernées par des élections, ce qui jouera aussi dans la recomposition géopolitique internationale. L'Inde, premier exportateur mondial de riz, a par exemple d'ores et déjà annoncé stopper toutes les exportations de riz pour 2024 afin d'assurer la souveraineté alimentaire de ses habitants, augmentant donc l'insécurité alimentaire de nombreux pays dépendant du riz indien, notamment en Afrique.

A ce contexte politique mouvant s'ajoute les effets du dérèglement climatique mondial, entraînant des catastrophes aux conséquences immédiates désastreuses (inondations, sécheresse, etc) mais faisant aussi peser des risques sur l'approvisionnement mondial en matières premières et produits alimentaires.

Selon la Banque mondiale, l'économie mondiale devrait donc connaître sa troisième année consécutive de ralentissement en 2024, avec un taux de croissance projeté à 2,4 %. En cause, des politiques monétaires et des conditions de crédit restrictives, un commerce mondial en berne et une faible dynamique d'investissement.

	PIB réel (%)				
	2021	2022	2023	2024	2025
Monde	6.2	3.0	2.6	2.4	2.7
Économies avancées	5.5	2.5	1.5	1.2	1.6
Zone euro	5.9	3.4	0.4	0.7	1.6

1.2 Le contexte français : le calme après la tempête ?

Après des années éprouvantes depuis la crise du Covid, la situation économique semblerait se stabiliser en France, avec notamment un ralentissement de l'inflation.

L'Insee prévoit en effet une poursuite du ralentissement de la hausse des prix avec une inflation autour de 2,5 % à la mi-2024. Les prix resteront durablement plus élevés, mais on revient à un rythme de hausse considéré comme normal.

Les perspectives en matière de croissance restent par contre très modestes (0.8% selon l'OFCE, 1.4% selon le Gouvernement), notamment en raison des montants élevés des taux d'intérêt directeurs.

Malgré la réduction des mesures budgétaires exceptionnelles, le déficit public resterait à 4,8 % du PIB en 2023 et 2024 en raison principalement d'une croissance atone qui pèserait sur les rentrées fiscales.

	2020	2021	2022	2023	2024
Croissance du PIB	-7,80%	6,80%	2,70%	1,00%	1,40%
Prix à la consommation (moyenne annuelle)	0,50%	1,60%	5,30%	4,90%	2,60%
Déficit public (en % du PIB)	8,90%	6,40%	5,00%	5,00%	4,40%
Dette publique (en % du PIB)	115,00%	112,80%	111,50%	111,20%	109,70%

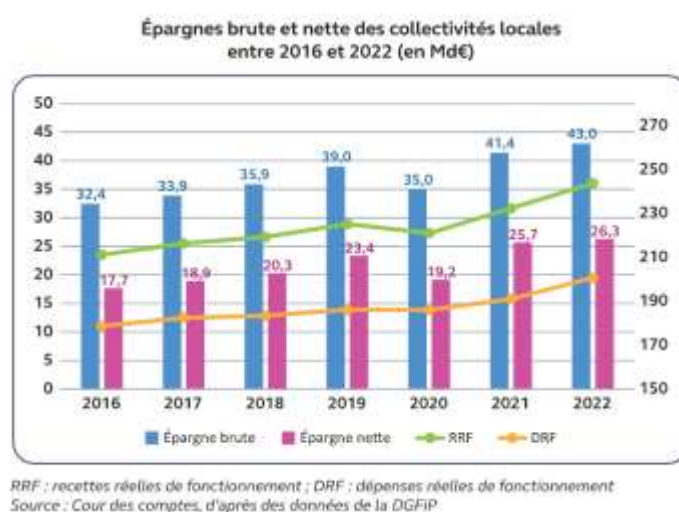
Chiffres PLF 2024

1.3 Les chiffres clés des collectivités

Dans un rapport publié en juillet 2023, la Cour des comptes observe qu'après une année 2020 marquée par les effets de la crise sanitaire, les collectivités locales ont globalement vu leur situation financière s'améliorer en 2021 et 2022.

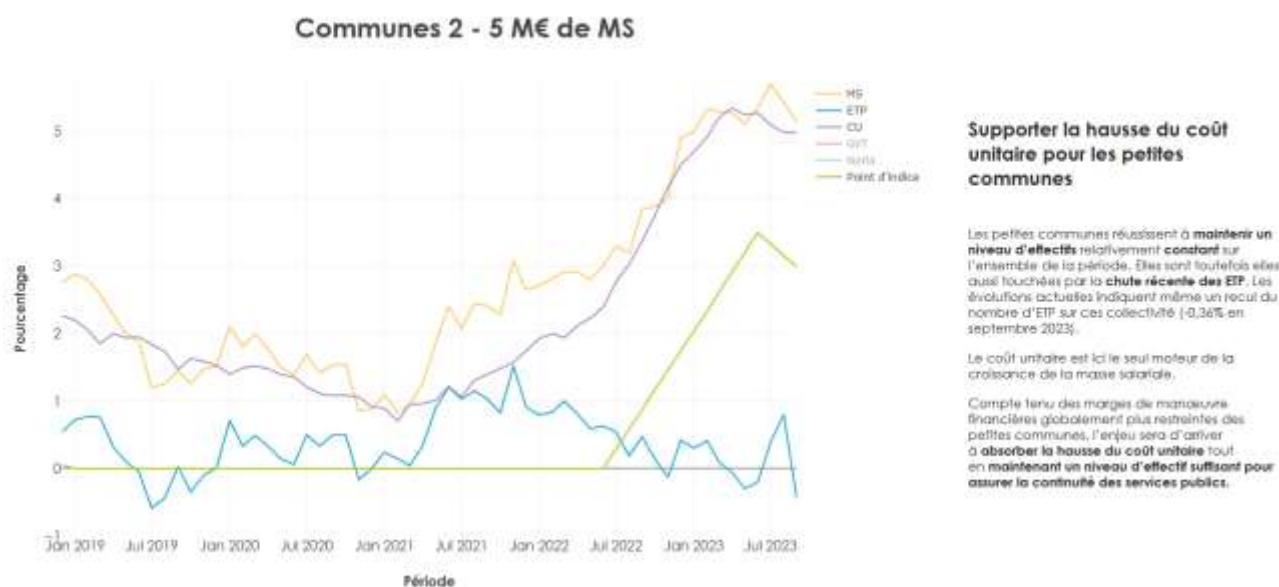
Après le choc conjoncturel de 2020, imputable à la crise sanitaire, l'épargne brute et l'épargne nette ont repris leur progression dès 2021. En 2022, elles ont continué à augmenter (à hauteur de 5,7 % et de 5,2 % respectivement à périmètre constant). Seules les régions n'ont pas retrouvé le niveau d'épargne de 2019.

Ces bons résultats ont permis la poursuite de l'effort d'investissement local avec des dépenses d'investissement à 68,2 Md€ (+ 5,3 % par rapport à 2019).



Il convient toutefois de souligner que les dernières réformes fiscales ont accentué la sensibilité des recettes des collectivités locales à la conjoncture économique. Le lien étroit existant aujourd'hui entre une partie significative de ces recettes et la conjoncture économique peut venir fragiliser les budgets de ces collectivités. Par exemple, depuis 2021 les départements ne perçoivent plus la taxe foncière mais une fraction de TVA, fortement corrélé au contexte économique. De même, la suppression de la taxe d'habitation a renforcé la dépendance des communes au contexte immobilier (taxe foncière, droits de mutation et taxe d'aménagement). Il est donc à craindre que le ralentissement actuel de l'économie française ne soit pas sans conséquence pour les finances locales.

De plus, si l'année 2022 était marquée par ce contexte de reprise économique, l'année 2023 a été plus compliquée pour les collectivités, touchées de plein fouet par l'inflation. Celle-ci a impacté directement les dépenses des collectivités (fluides, achat de fournitures et services, investissement...) mais aussi la masse salariale, notamment du fait des décisions de l'Etat (augmentation du SMIC, du point d'indice...) et de la raréfaction des candidats sur le marché du travail.



1.4 Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2024

Le législateur s'est basé sur une perspective très optimiste d'une croissance de 1.4% pour la construction du PLF. Cet indicateur est toutefois soumis à un certain nombre de risques en fonction du contexte géopolitique incertain.

Par ailleurs, l'inflation étant attendue en stabilisation, les mesures protectrices ne sont pas toutes reconduites. Seul le bouclier tarifaire concernant les communes de moins de 10ETP et 2M€ de recettes est maintenu.

Les concours financiers

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales se montent à près de 55 mds€ (contre 53 en 2023 et contre 52.8 en 2022).

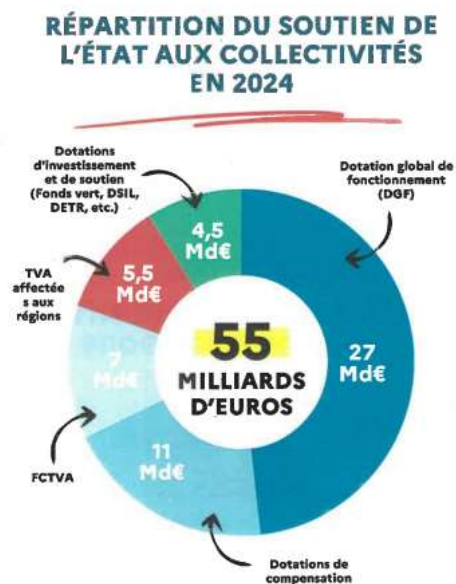
La DGF augmente de 220M€ et s'élève à 27Mds €. Les associations d'élus ont cependant regretté une non-indexation sur l'inflation. En effet, cette hausse représente une augmentation de 1.5% environ, pour une inflation 2023 de 4,9 % et 2024 estimée à 2.5%.

Par ailleurs les modalités de prise en compte du revenu par habitant pour l'éligibilité à la fraction cible de la dotation de solidarité rurale (DSR) sont modifiées afin de réduire d'environ 15% le nombre de communes entrant ou sortant chaque année de l'éligibilité à cette part de la DSR.

Au niveau des avancées pour les communes, on peut souligner l'intégration des dépenses d'aménagement dans le FCTVA, l'augmentation de la dotation des titres sécurisés (+47.6M€) et du soutien aux espaces France services (55,7 M€).

Via la dotation particulière élu local (108,9 millions d'euros), l'Etat souhaite introduire une prise en charge par l'Etat de la protection fonctionnelle des élus locaux de l'ensemble des communes de moins de 10.000 habitants. Jusque-là cette prise en charge existait pour les communes de moins de 3.500 habitants.

Le PLF marque également une montée en charge de la contribution des concours financiers de l'Etat à la transition écologique et énergétique des collectivités rurales, via la dotation de soutien aux aménités rurales (+58 M€) et le plan France ruralités (69,5 M€).



Impôts locaux

La suppression définitive de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) s'étalera sur quatre ans, pour une suppression totale en 2027.

La taxe d'habitation est maintenue sur les résidences secondaires et les locaux meublés (THRS) non affectés à l'habitation principale. Pour pouvoir en modifier le taux il faudra avoir un taux de THRS inférieur à un plafond de 75 % du taux moyen constaté dans les communes du département l'année précédente et la hausse devra être limitée à 5 % de ce plafond.

Une nouvelle exonération de taxe foncière de 25 ans est instaurée pour les logements sociaux achevés depuis au moins 40 ans, lorsqu'ils font l'objet de travaux de rénovation énergétique (passage d'un classement "F" ou "G" à un classement "B" ou "A").

Une réforme des redevances des agences de l'eau est prévue au 1er janvier 2025. Elle instaure deux redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif, qui seront dues par les communes ou leurs groupements. Les tarifs seront indexés chaque année sur l'inflation.

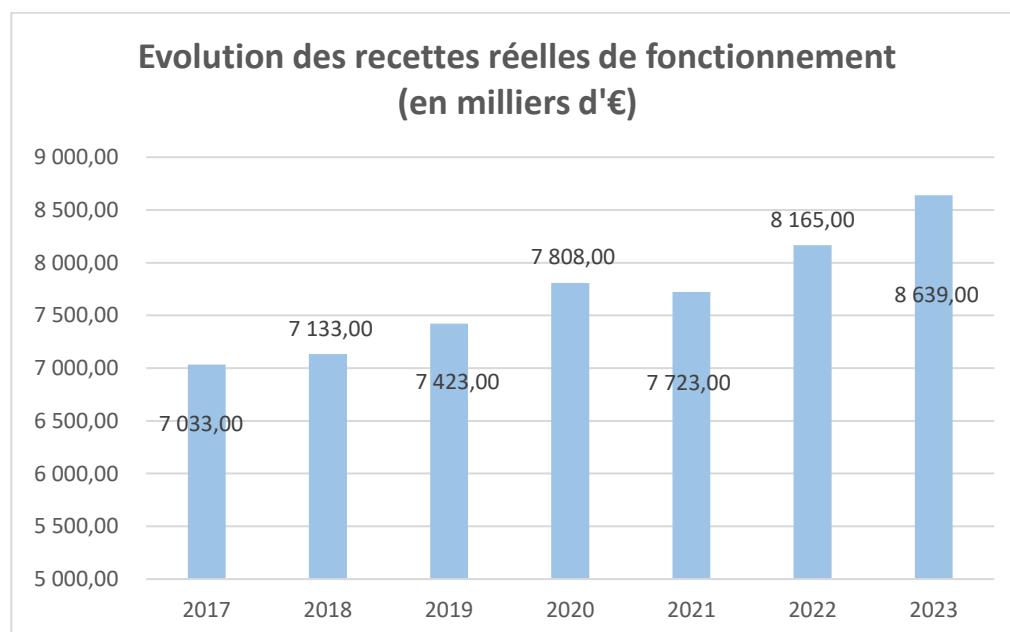
Les autres mesures

Le compte financier unique (CFU) est généralisé à l'ensemble des collectivités.

Le fonds de soutien au développement des activités périscolaires est supprimé. Destiné à soutenir financièrement les communes et les intercommunalités compétentes dans le développement des activités périscolaires des élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques et privées sous contrat, le FSDAP a représenté au cours de l'année scolaire 2022-2023 une aide de 41 millions d'euros pour 1 262 communes.

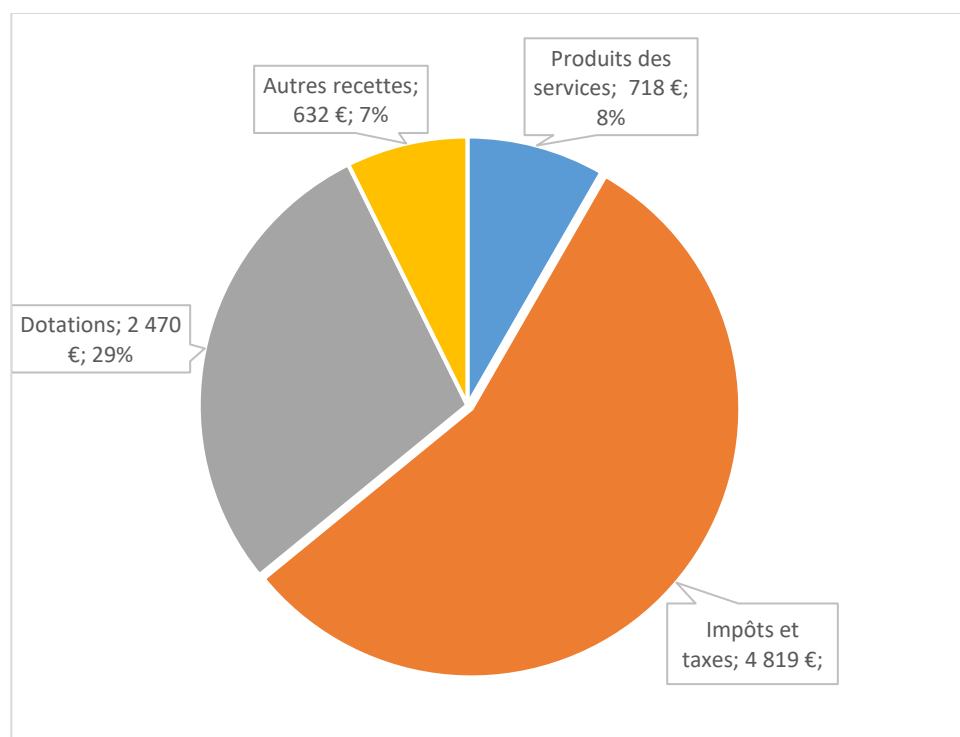
2 – SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE – BUDGET PRINCIPAL

2.1 - Recettes de fonctionnement



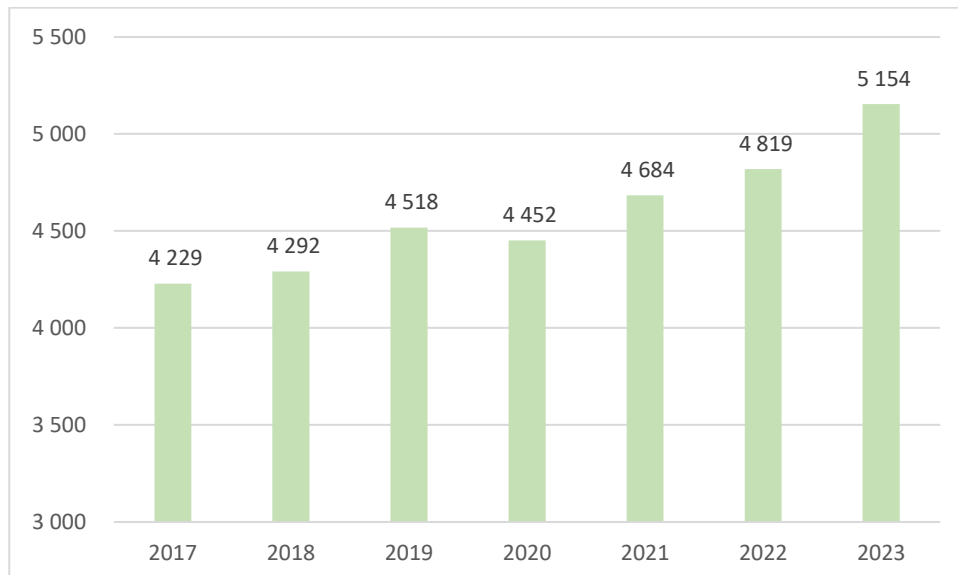
Les recettes de fonctionnement augmentent de 474 000 € principalement sous l'effet des impôts et taxes (+335 000 €) et des dotations (+169 000€).

LA REPARTITION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (exercice 2023 en milliers d'€)



⇒ CHAP 73 – IMPOTS ET TAXES

EVOLUTION DES IMPOTS ET TAXES (en milliers d'euros)



Les recettes liées aux impôts augmentent de 335 k€ soit 6.9%.

Taxe sur le Foncier Bâti :

La principale ressource de la Commune est désormais la taxe sur le foncier bâti. Pour l'année 2023 elle se monte à 3 918 000 € et représente 45% des ressources de la commune.

Suite à la suppression de la taxe d'habitation, la Commune perçoit ce qui était auparavant la part départementale de la TFB. Cette somme est minorée par un coefficient correcteur qui neutralise l'effet de la réforme (230 000 € ne sont ainsi pas perçus par la Commune).

La TFB augmente en fonction de la revalorisation annuelle des bases d'imposition.

Cette revalorisation est :

- Forfaitaire et calculée au regard de l'inflation constatée au mois de novembre n-1
- Physique et liée à la croissance de la commune (constructions nouvelles et aménagements)

Il est à noter que les locaux professionnels sont revalorisés en fonction de l'évolution de la moyenne des loyers et non de l'inflation.

La revalorisation forfaitaire des bases d'imposition ces dernières années est la suivante :

Bases d'imposition	2022			
	Montant	Aug°	Aug° forfaitaire	Aug° physique
Locaux à usage d'habitation	7 116 695,00	5,37%	3,40%	1,97%
Locaux professionnels	2 073 944,00	2,89%	0,80%	2,09%
Total	9 190 639,00	4,80%		

	2023			
Bases d'imposition	Montant	Aug°	Aug° forfaitaire	Aug° physique
Locaux à usage d'habitation	7 706 957,00	8,29%	7,10%	1,19%
Locaux professionnels	2 176 180,00	4,93%	0,70%	4,23%
Total	9 883 137,00	7,53%		

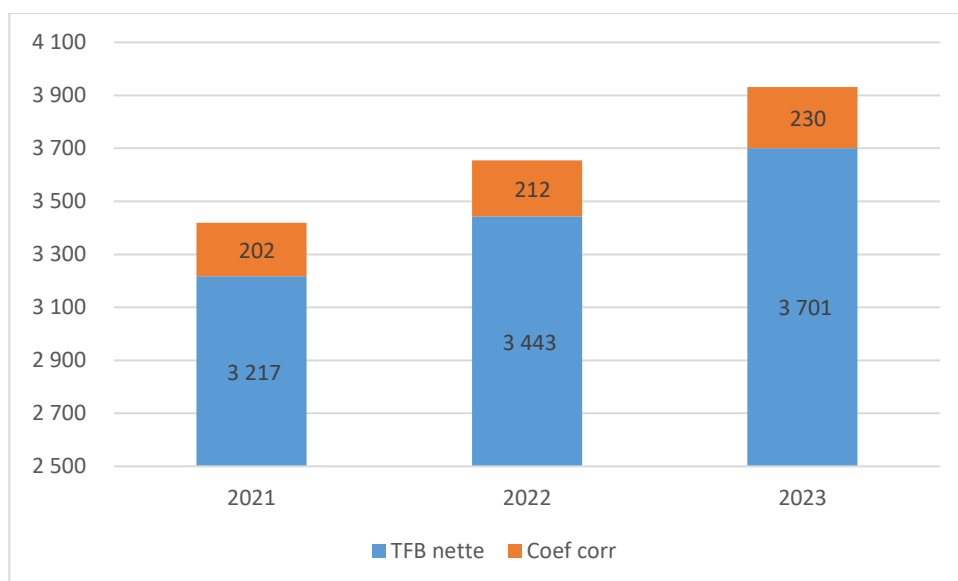
L'inflation du mois de novembre 2023 était de 3.90%.

Pour 2024, l'estimation des bases est la suivante :

Bases d'imposition	2023	Aug° forfaitaire	Aug° physique	2024
Locaux à usage d'habitation	7 706 957,00	3,90%	1%	8 084 597,89
Locaux professionnels	2 176 180,00	0,70%	1%	2 213 175,06
Total	9 883 137,00			10 297 772,95

Soit une augmentation des bases pour le foncier bâti de 4.20%.

EVOLUTION DE LA TAXE SUR LE FONCIER BATI (en milliers d'euros)



Le taux de la taxe sur le foncier bâti est aujourd'hui de 39.77%.

	Bases par habitant	Ecart	Taux TFB	Ecart	TFB par habitant	Ecart
Commune	1 065,00		39,77%		422,00	
Moyenne départementale	1 132,00	-5,92%	39,33%	1,12%	445,00	-5,17%
Moyenne régionale	1 207,00	-11,76%	39,15%	1,58%	472,00	-10,59%

* données 2022

Il est important de noter que si le taux d'imposition est supérieur à la moyenne départementale et régionale, les bases d'imposition par habitant sont quant à elles bien inférieures et la taxe foncière par habitant est de 5% inférieure à la moyenne départementale et 10% par rapport à la moyenne régionale.

On peut également comparer nos chiffres avec ceux des communes voisines de notre strate :

	Bases par habitant	Ecart	Taux TFB	Ecart	TF par habitant	Ecart
Janzé	1 065,00		39,77%		422,00	
Guipry-Messac	928,00	14,76%	39,71%	0,15%	368,00	14,67%
Bain de Bretagne	1 059,00	0,57%	45,47%	-12,54%	478,00	-11,72%
Guichen	1 056,00	0,85%	38,34%	3,73%	404,00	4,46%

Rappel des taux votés en 2023

1. Taux de taxe d'habitation (TH) : **13.85 %**

2. Taux de taxe sur le foncier bâti (TFB) : **39.77 %**

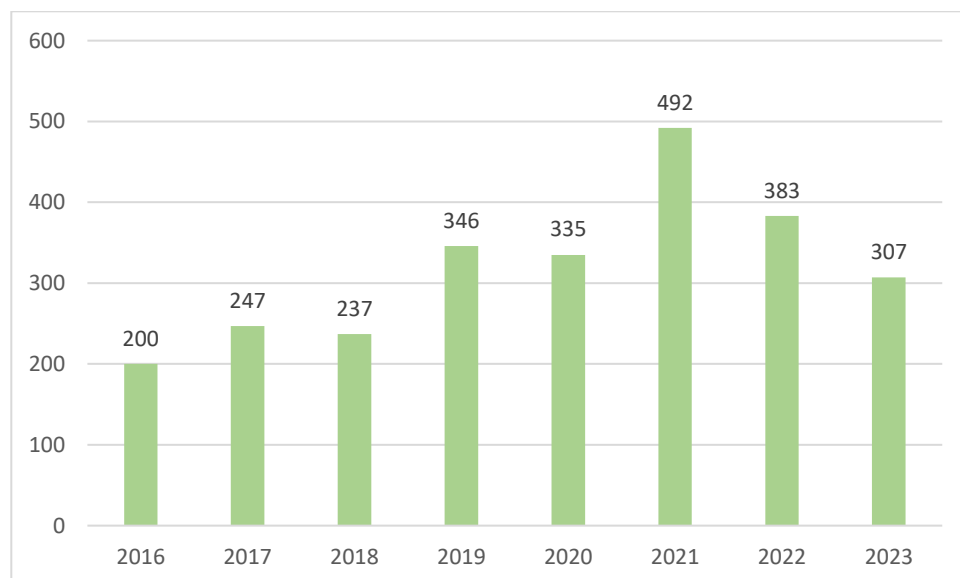
3. Taux de taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : **38.64 %**

Pour rappel, les taux avaient augmenté de + 2% en 2016 puis de 2% en 2017 et 2% en 2022.

Les droits de mutation

Compte tenu de la baisse du volume des transactions immobilières, on constate une baisse de nos droits de mutation.

EVOLUTION DES DROITS DE MUTATION (en milliers d'euros)



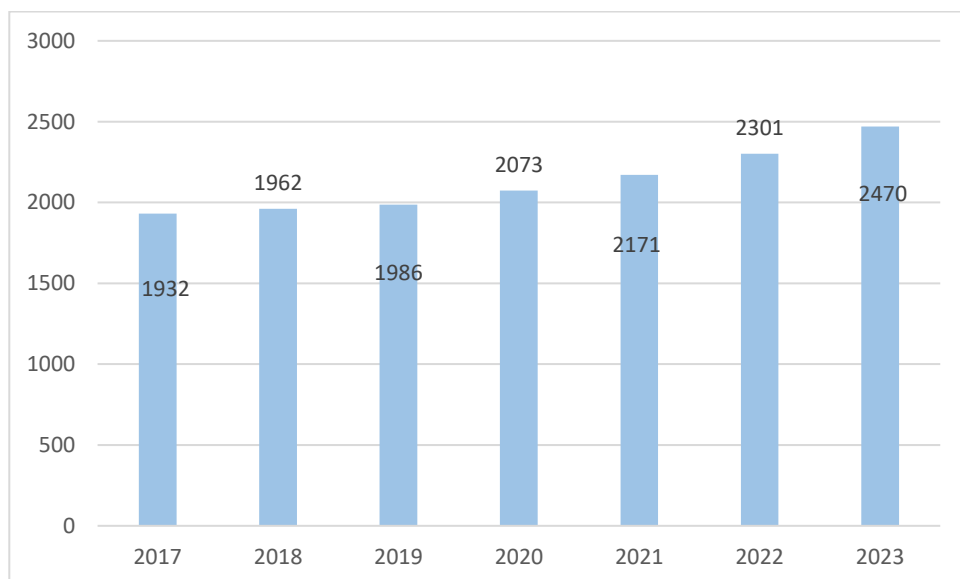
Il est à craindre que cette baisse se poursuive lors des prochaines années. Les projections seront donc basées sur un montant annuel de 275 000 € à partir de 2024.

Les autres recettes fiscales restent stables.

INSCRIPTION PREVISIONNELLE 2024 : 5 223 000 €

CHAPITRE 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

EVOLUTION DES DOTATIONS (en milliers d'euros)



Ces recettes sont en augmentation constante (en moyenne 4.6% sur les 6 dernières années).

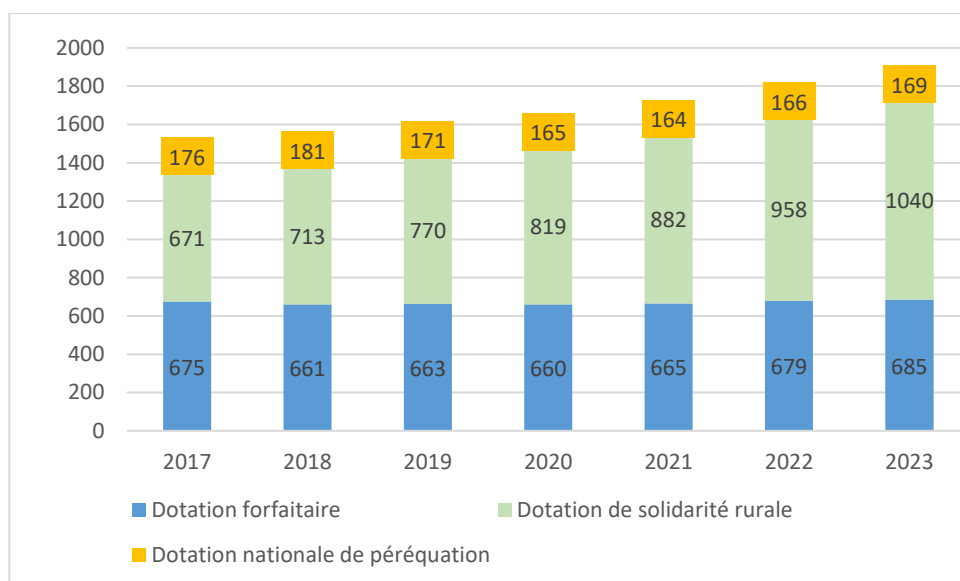
Ce chapitre regroupe les participations versées par les autres collectivités (communes et communauté de Communes) les compensations de taxe et la DGF (dotation Globale de Fonctionnement).

Cette dernière représente 76% des dotations et 22% des recettes de la Commune.

Elle est divisée en trois composantes :

- La dotation forfaitaire
- La dotation de solidarité rurale
- La dotation nationale de péréquation.

EVOLUTION DE LA DGF (en milliers d'euros)



La DGF augmente de 4% en moyenne par an ces 6 dernières années.

C'est la dotation de solidarité rurale qui évolue le plus favorablement dans notre cas.

Pour l'année 2024, en attente de la notification de la DGF et par mesure de prudence le montant inscrit sera identique à la somme perçue en 2023.

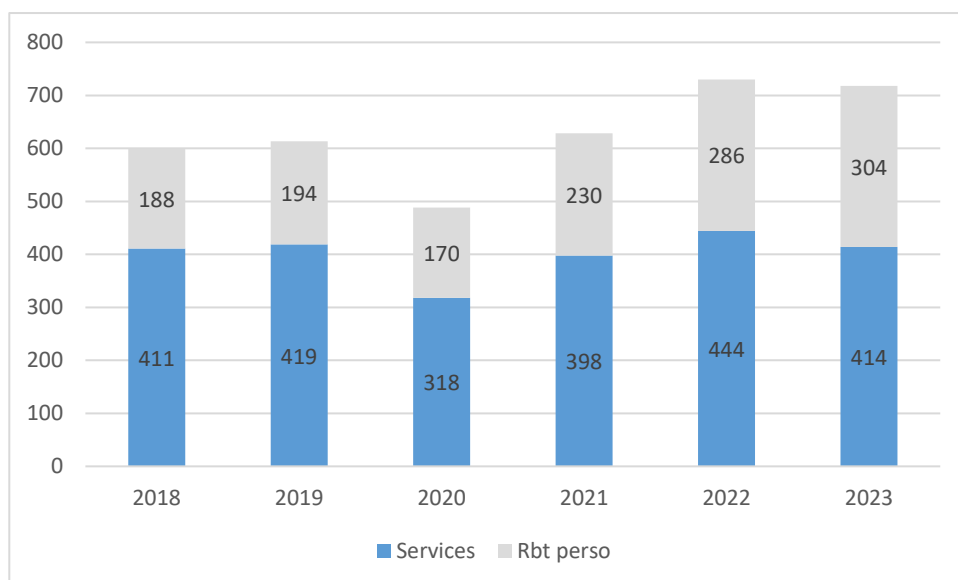
INSCRIPTION PREVISIONNELLE 2024 : 2 376 000 €

⇒ CHAPITRE 70 – PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE

Ce chapitre peut être décomposé en deux parties :

- Les remboursements de salaires et prestations facturés aux budgets annexes et à des tiers
- Les produits des services à la population

EVOLUTION DES PRODUITS DES SERVICES (en milliers d'euros)



Après une forte baisse en 2020 en raison de la pandémie, ce chapitre est reparti à la hausse.

En 2023, le remboursement des charges de personnel augmente en raison des recrutements effectués en cours d'année pour l'assainissement.

Les recettes des services à la population ont diminué en raison notamment de l'élargissement de la cantine à 1 € ; en effet, le nombre de repas à 1€ est passé de 1 800 à 4 800 sur la période septembre à décembre. Cette baisse est compensée par une dotation de l'Etat sur le chapitre 74 (qui sera perçue en 2024 compte tenu du décalage lié au délai de déclaration – 3 déclarations par an).

Pour 2024, des augmentations de tarifs ont été votées pour le périscolaire et l'ALSH (+5%).

Les tarifs de la restauration ont été revus et la cantine à 1€ est désormais applicable jusqu'au quotient familial 1000 contre 660 précédemment, soit 43% des familles inscrites.

Les tarifs du cimetière ont également été retravaillés. Les tarifs concernant le Gentieg quant à eux, n'ont pas évolué.

INSCRIPTION PREVISIONNELLE 2024 : 747 000 €

⇒ **CHAPITRE 75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**

Ce poste comprend le revenu des loyers (gendarmerie, logements, Michel Maman Services, équipements sportifs pour les collèges, Jardin des Sourires, locations de salles et fermage des terres).

Ce chapitre a augmenté en 2023 car la gendarmerie a réglé trois semestres (au lieu de deux) et ainsi rattrapé un décalage historique.

INSCRIPTION PREVISIONNELLE 2024 : 175 000 €

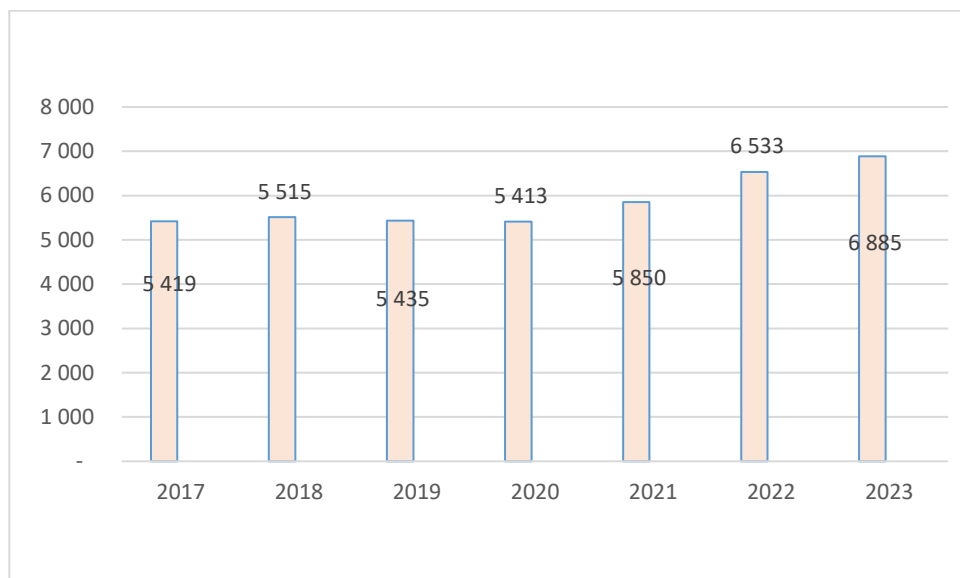
⇒ **CHAPITRE 013 – ATTENUATIONS DE CHARGES**

Les atténuations de charges correspondent aux remboursements de charges pour le personnel en arrêt de travail (maladie, longue maladie, ...).

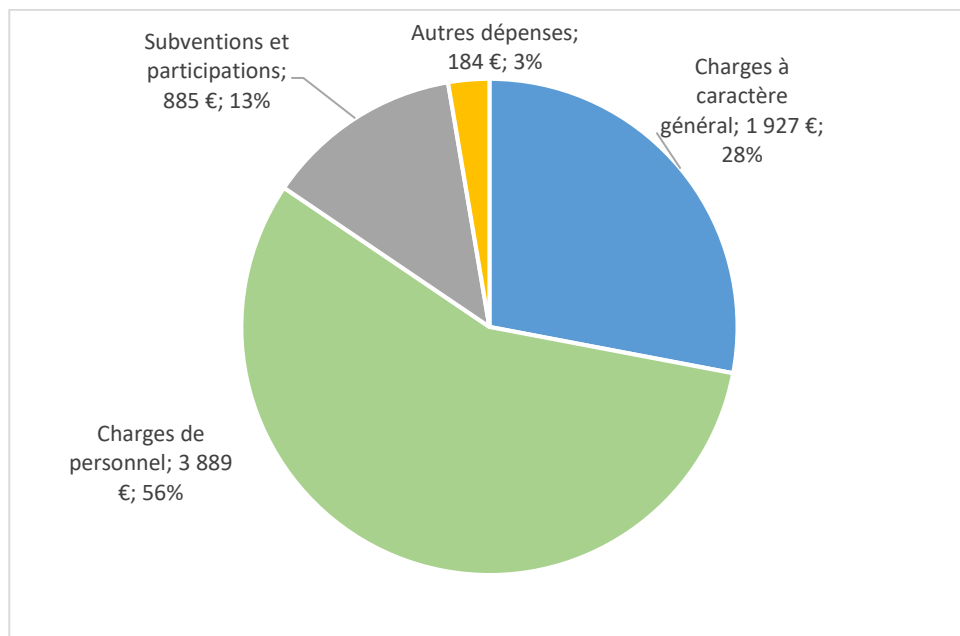
INSCRIPTION PREVISIONNELLE 2024 : 80 000 €

2.2 – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (en milliers d'euros)

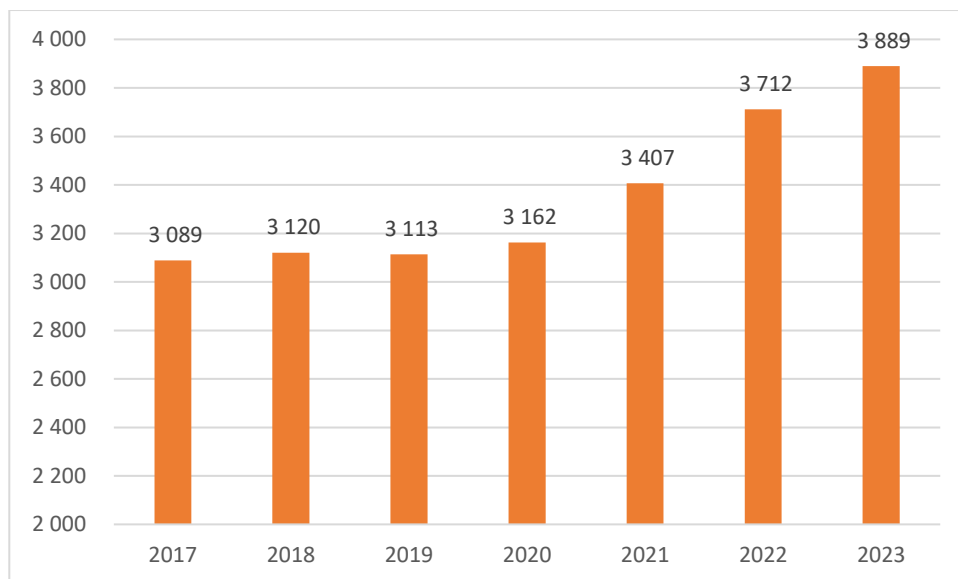


Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 5.4 % par rapport à 2022, plus de la moitié étant consacré aux charges de personnel.



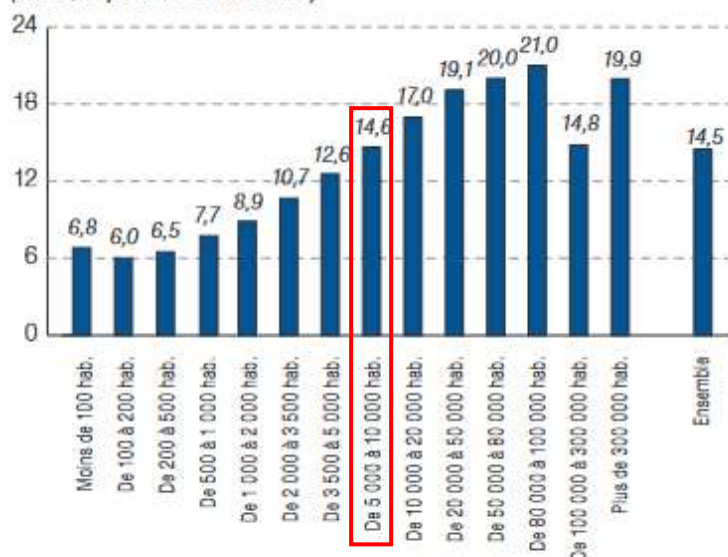
⇒ CHAPITRE 012 – CHARGES DE PERSONNEL

EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL (En milliers d'euros)



Au 31 décembre 2023 la Ville comptait 91,55 agents en équivalent temps plein (ETP), dont 71 agents titulaires (tous ne sont pas à temps complet). Ces 91,55 ETP se répartissent entre 72,3 agents titulaires ETP (Equivalent Temps Plein) et environ 19,25 ETP d'agents contractuels. Ces chiffres représentent 10.6 ETP/ 1000 habitant, ce qui reste inférieur à la moyenne des communes de la strate (14.5 ETP/1000 habitants) malgré nos nombreux services en régie (ALSH, voirie, espaces verts, bâtiments, assainissement, culture...).

(en EQTP pour 1 000 habitants)

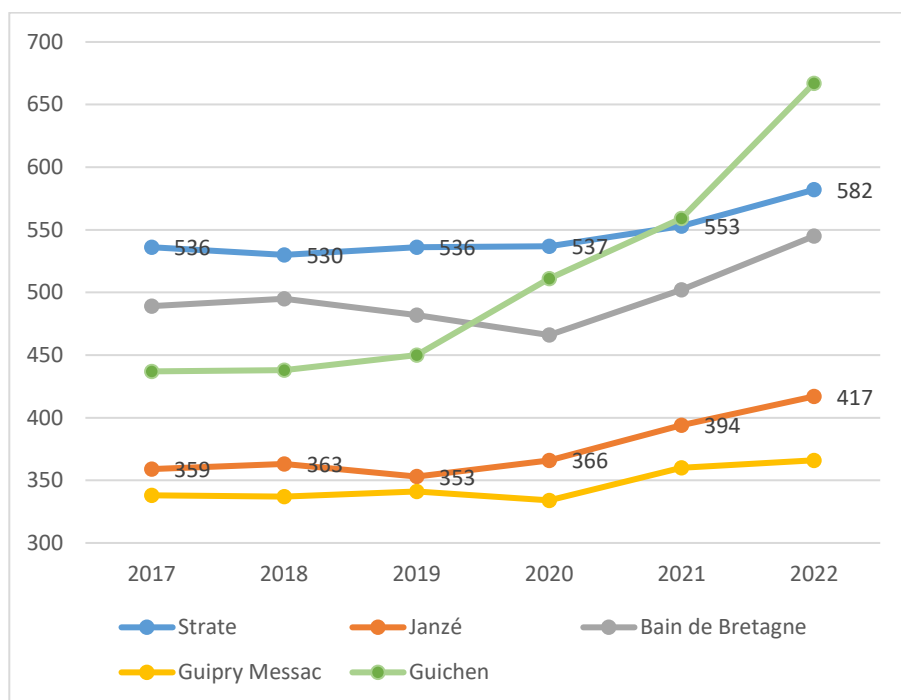


Source : DGCL. Données : Insee, SIASP.

EQTP : équivalents temps plein.

Même si elles sont en augmentation (+ 4.8% en 2023), on constate d'ailleurs que les charges de personnel par habitant sont inférieures aux communes voisines.

DEPENSES DE PERSONNEL PAR HABITANT



Pour l'année 2024, les augmentations seront liées :

-> A des mesures générales : 134 k€

- Augmentation de la valeur du point au 1^{er} janvier : +30 k€
- Prime pouvoir d'achat : +21 k€
- Avancement de grades et d'échelons : + 40k€
- Augmentation du régime indemnitaire : +36 k€
- Augmentation de la CNRACL : +7 k€

-> A des recrutements : 222 k€

- Recrutements 2023 comptabilisé sur une année pleine en 2024 : +90k€

- Informaticien (nouveau service)
- Responsable vie associative (nouveau service)
- Technicien réseau et technicienne STEP (remboursés par le budget assainissement)
- ATSEM (ouverture de classe)

- Recrutements 2024 : +132 k€

- Chef d'équipe voirie (remplacement)
- Renfort urbanisme (temps partiel thérapeutique)
- Poste SEJ (tuilage avant départ en retraite)
- Renfort RH
- Technicien bâtiment

INSCRIPTION PREVISIONNELLE 2024 : 4 246 000 €

⇒ CHAPITRE 011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL

On retrouve sur ce chapitre les dépenses nécessaires au bon fonctionnement des services, à l'entretien des bâtiments, de la voirie et du matériel et les dépenses liées à l'énergie.

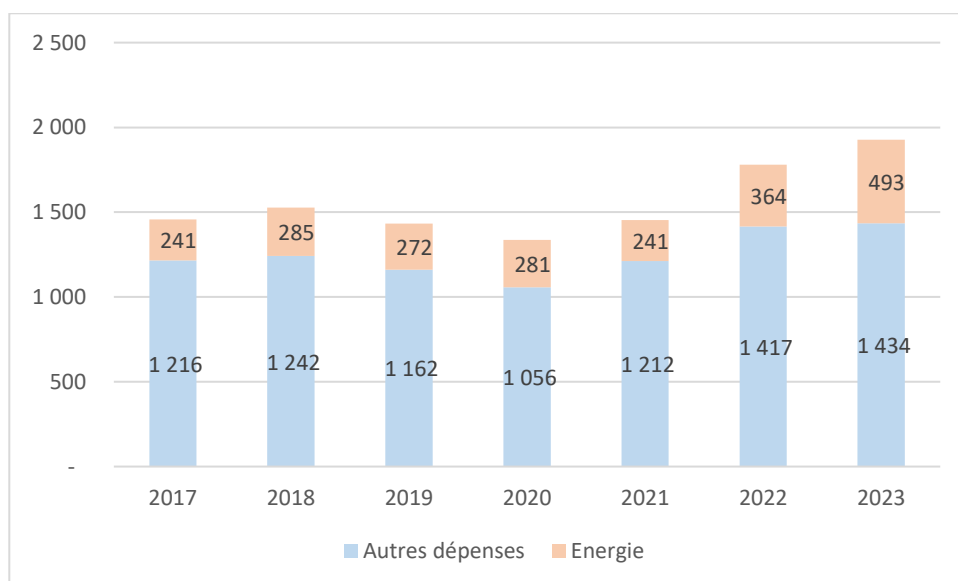
Particulièrement sensible à l'évolution de l'inflation ce chapitre est en augmentation :

- +129 k€ en 2023 pour l'énergie (+35% et même +105 % en 2 ans)
- +17k€ pour les autres dépenses

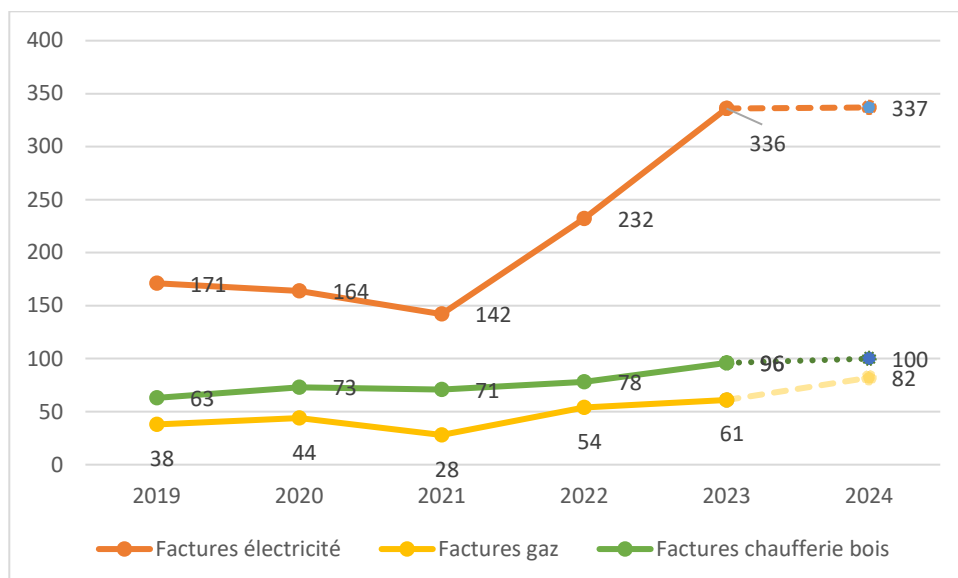
EVOLUTION DE L'INFLATION

Année	Taux
2018	1,80%
2019	1,10%
2020	0,50%
2021	1,60%
2022	5,20%
2023	4,90%

EVOLUTION DES CHARGES A CARACTERE GENERAL (en milliers d'euros)



EVOLUTION DES DEPENSES D'ENERGIE (en milliers d'euros)



Les dépenses d'électricité ont augmenté de 45% en 2023 et 137% sur les deux dernières années.

L'amortisseur électricité a permis de diminuer la facture de 24% en 2023. Sans ce procédé, nous aurions eu une augmentation de 80% sur 1 an et 193% sur 2 ans.

La facture de gaz a augmenté de 115% sur 2 ans et les dépenses liées à la chaudière bois de 35% sur la même période.

En 2024, l'amortisseur électricité n'est pas reconduit. Le SDE35 table sur une diminution du prix de l'électricité de l'ordre de 14% pour l'année prochaine (par rapport à l'année 2023 hors amortisseur électricité).

L'estimation du SDE pour Janzé se monte à 337 000 €.

Pour le gaz l'estimation est de 82 000 €.

Pour la chaufferie bois, on table sur une légère augmentation : 100 000 €.

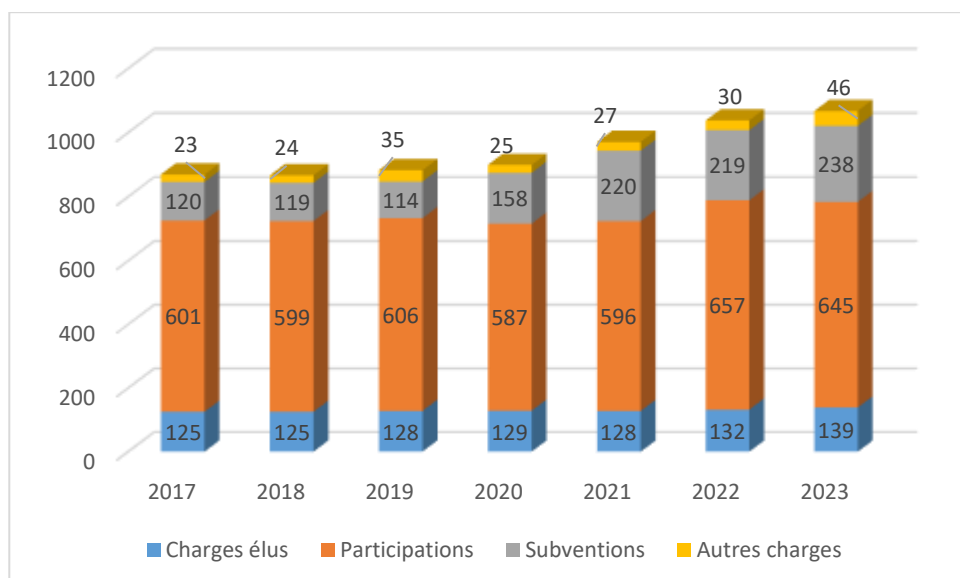
Soit un montant de 519 000 € (+26 000 €) pour le compte 60621-Energie électricité en 2024.

INSCRIPTION PREVISIONNELLE CHAPITRE 011- 2024 : 2 020 000 €

CHAPITRE 65 : CHARGES DE GESTION COURANTE

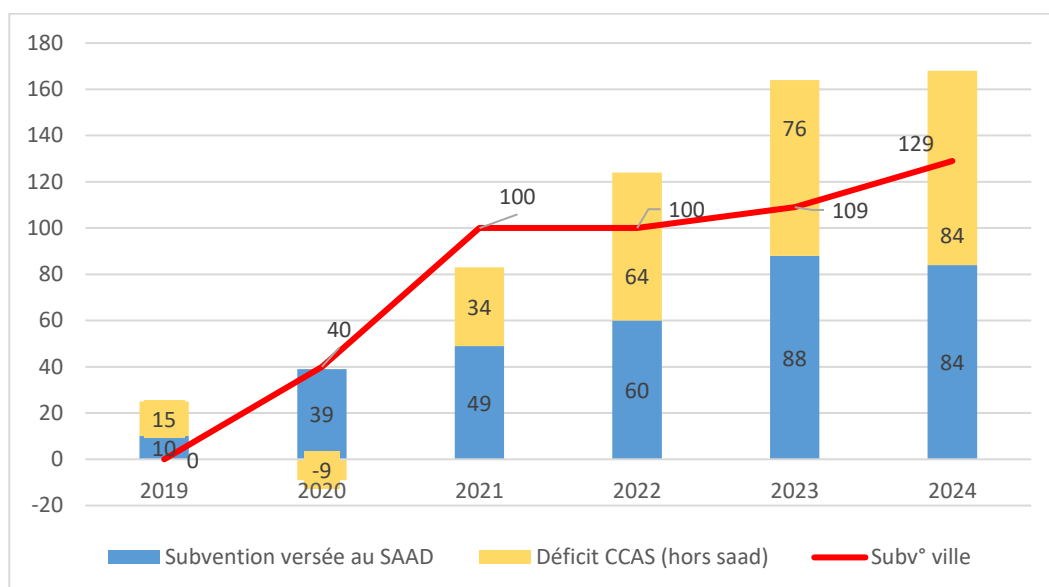
Ce chapitre regroupe les indemnités d'élus, les subventions (au CCAS et aux associations) et les participations versées (au SDIS, pour les écoles et l'éclairage public).

Il augmente en 2023 de 31 000 €, notamment du fait d'une forte augmentation de la participation au SDIS.



Les subventions augmentent de 19 000 € (10 000 pour les subventions aux associations et 9 000 € pour le CCAS).

Focus sur la subvention au CCAS :

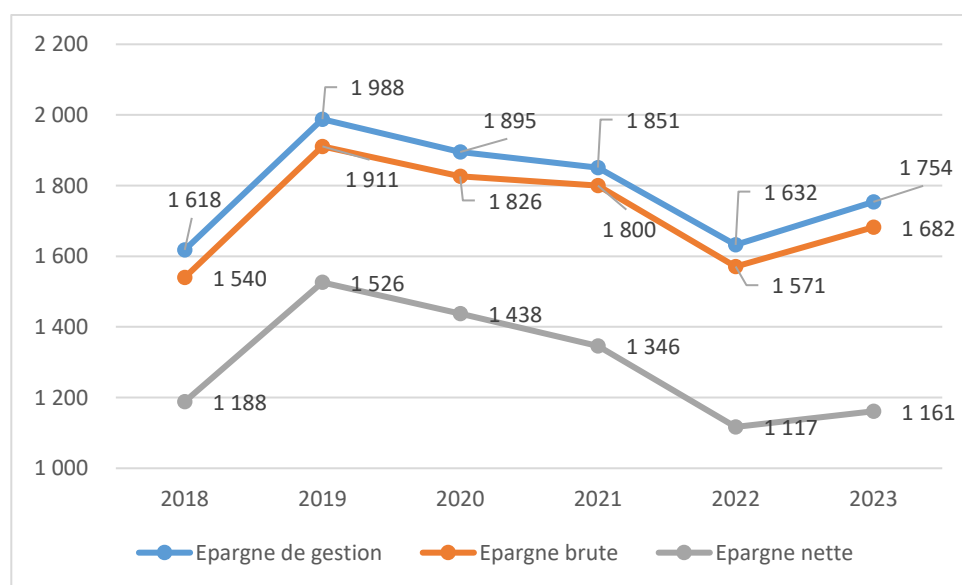


Pour 2024, le CCAS aura besoin d'une subvention de 129 000 € et à partir de 2025 de 170 000 €.

INSCRIPTION PREVISIONNELLE 2024 : 1 121 000 €

2.3 – Epargne

EPARGNE	2018	2019	2020		2021	2022	2023
	Réalisation	Réalisation	Réalisation sans reversement lotissement et sans prêt relais	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Réalisation
Recettes de fonctionnement	7 133 131,37 €	7 422 558,64 €	7 308 273,40 €	7 808 273,40 €	7 715 026,98 €	8 164 740,65 €	8 638 936,68 €
Dépenses de fonctionnement	5 514 947,40 €	5 435 052,81 €	5 412 861,82 €	5 412 861,82 €	5 864 181,18 €	6 532 817,22 €	6 885 432,08 €
Epargne de gestion	1 618 183,97 €	1 987 505,83 €	1 895 411,58 €	2 395 411,58 €	1 850 845,80 €	1 631 923,43 €	1 753 504,60 €
% par rapport aux recettes	22,69%	26,78%	25,94%	30,68%	23,99%	19,99%	20,30%
Intérêts des emprunts	78 121,43 €	76 907,01 €	69 084,92 €	69 084,92 €	50 922,69 €	60 431,85 €	71 437,65 €
Epargne brute	1 540 062,54 €	1 910 598,82 €	1 826 326,66 €	2 326 326,66 €	1 799 923,11 €	1 571 491,58 €	1 682 066,95 €
% par rapport aux recettes	21,59%	25,74%	24,99%	29,79%	23,33%	19,25%	19,47%
Capital des emprunts	351 666,67 €	385 000,00 €	388 750,00 €	1 038 750,00 €	453 798,55 €	454 026,22 €	520 921,36 €
Epargne nette	1 188 395,87 €	1 525 598,82 €	1 437 576,66 €	1 287 576,66 €	1 346 124,56 €	1 117 465,36 €	1 161 145,59 €
% par rapport aux recettes	16,66%	20,55%	19,67%	16,49%	17,45%	13,69%	13,44%
DOB	884422	1398549		1134226	1020251	883484	652452,21
Ecart	303 973,87 €	127 049,82 €		153 350,66 €	325 873,56 €	233 981,36 €	508 693,38 €



Pour rappel, l'épargne de gestion sert à financer les remboursements d'emprunts et à autofinancer une partie des investissements.

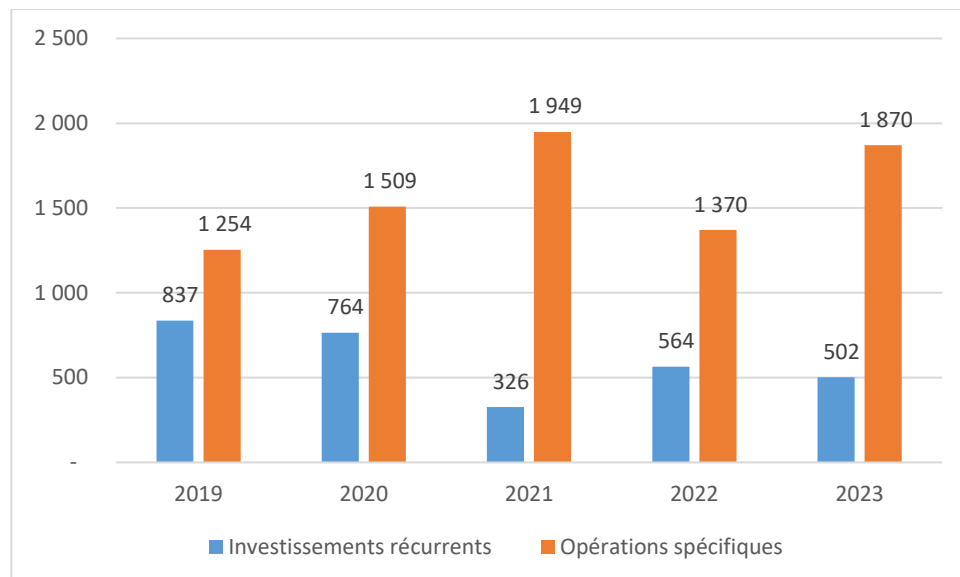
On assiste à un léger recul de ces indicateurs, l'épargne nette restant malgré tout supérieure à 1 000 000 €.

2.4 – Section d'investissement

La section d'investissement présentée correspond aux dépenses de l'exercice effectivement décaissées. Les engagements non soldés seront repris en restes à réaliser et intégrés dans le budget primitif.

2.4.1 – Dépenses d'investissement

Récapitulatif des investissements sur la période 2019-2023 :



Les dépenses d'investissement en 2023 s'établissent autour de 2 372 000€.

Détail de la réalisation :

Sur l'année 2023 les principaux travaux ont été :

- La rénovation du restaurant scolaire : 1036 k€
- La piste cyclable et le rond-point lotissement les Forges : 382 k€
- Le pôle enfance : 121 k€
- Parking de la gare : 78 k€

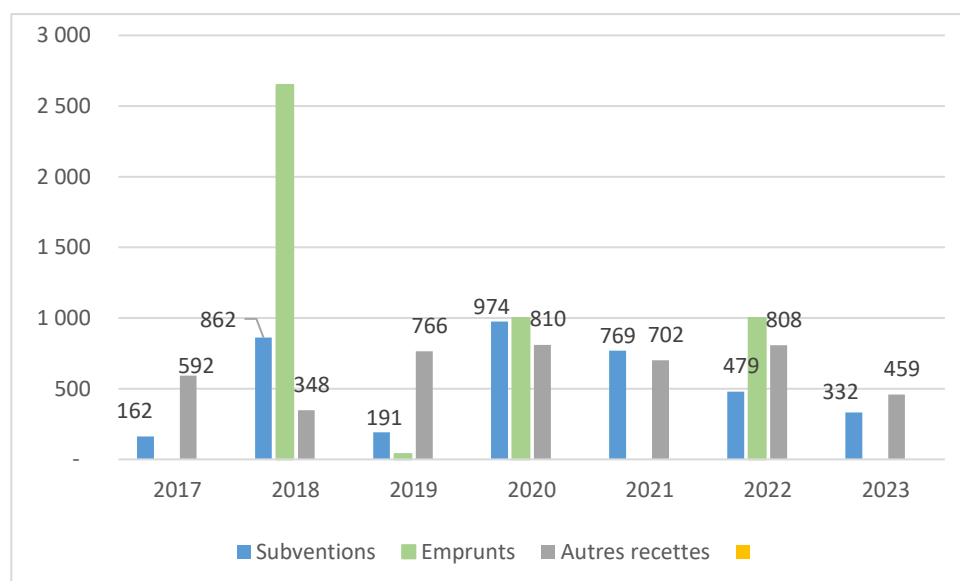
Les investissements de transition ont pris du retard du fait de la difficulté à recruter un ou une chargée de mission sur ces projets.

Taux de réalisation (y compris RAR)

Montant inscrit au BP (hors projet nouveaux)	Mandaté	Restes à réaliser	%
4 542 962.00	2 371 801.00	664 274.00	66.83%

2.4.2 – Recettes d'investissement

EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT (en milliers d'euros)



Le total des financements atteint 791 k€ en 2023.

A noter cette année : pas de recours à l'emprunt

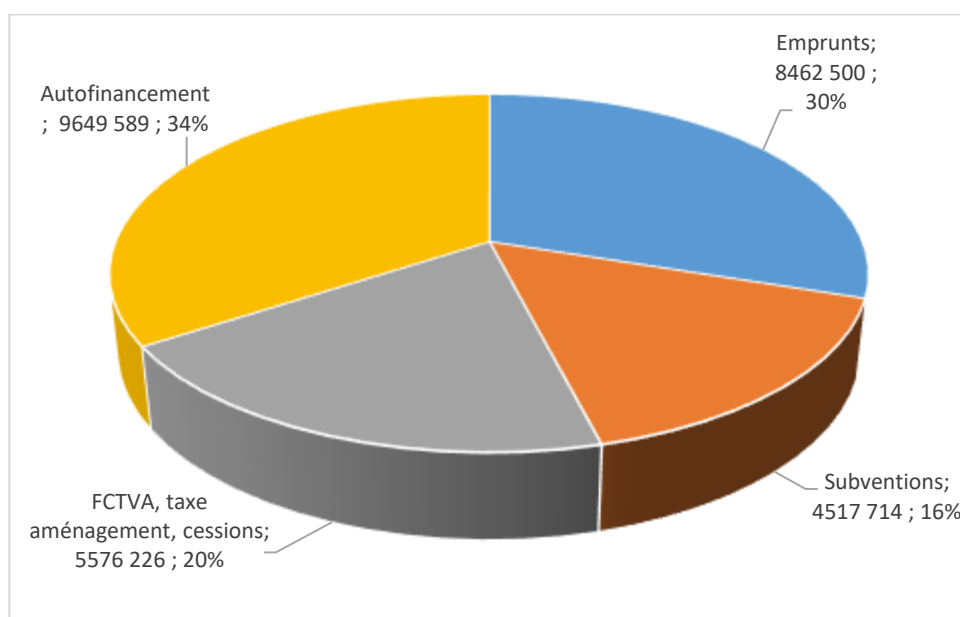
2.5 – Autofinancement des investissements et fonds de roulement

2.5.1 – Autofinancement utilisé pour les investissements depuis 10 ans

FINANCEMENTS INVESTISSEMENTS	2014		2015		2016		2017	
	Réalisation	%	Réalisation	%	Réalisation	%	Réalisation	%
Rappel des dépenses d'investissements	4 197 425,02 €		3 292 975,50 €		927 651,08 €		3 712 102,65 €	
Emprunts	0,00 €	0%	3 775 000,00 €	115%	0,00 €	0%	0,00 €	0%
Subventions	82 607,66 €	2%	578 613,03 €	18%	88 644,08 €	10%	161 645,54 €	4%
FCTVA, taxe aménagement, cessions	219 513,80 €	5%	335 004,43 €	10%	538 116,25 €	58%	591 751,67 €	16%
Autofinancement	3 895 303,56 €	93%	-1 395 641,96 €	-42%	300 890,75 €	32%	2 958 705,44 €	80%
TOTAL FINANCEMENTS	4 197 425		3 292 976		927 651		3 712 103	

FINANCEMENTS INVESTISSEMENTS	2018		2019		2020		2021	
	Réalisation	%	Réalisation	%	Réalisation	%	Réalisation	%
Rappel des dépenses d'investissements	4 705 461,85 €		2 102 824,30 €		2 680 488,28 €		2 280 329,88 €	
Emprunts	2 650 000,00 €	56%	37 500,09 €	2%	1 000 000,00 €	37%	0,00 €	0%
Subventions	862 235,69 €	18%	190 571,27 €	9%	974 404,42 €	36%	768 563,52 €	34%
FCTVA, taxe aménagement, cessions	348 164,52 €	7%	765 671,30 €	36%	809 655,30 €	30%	701 606,34 €	31%
Autofinancement	845 061,64 €	18%	1 109 081,64 €	53%	-103 571,44 €	-4%	810 160,02 €	36%
TOTAL FINANCEMENTS	4 705 462		2 102 824		2 680 488		2 280 330	

FINANCEMENTS INVESTISSEMENTS	2022		2023		Total	
	Réalisation	%	Réalisation	%	Réalisation	%
Rappel des dépenses d'investissements	1 934 632,19 €		2 372 138,36 €		28 206 029,11 €	
Emprunts	1 000 000,00 €	52%		0%	8 462 500	30%
Subventions	478 501,97 €	25%	331 926,47 €	14%	4 517 714	16%
FCTVA, taxe aménagement, cessions	807 724,86 €	42%	459 017,40 €	19%	5 576 226	20%
Autofinancement	-351 594,64 €	-18%	1 581 194,49 €	67%	9 649 589	34%
TOTAL FINANCEMENTS	1 934 632		2 372 138		28 206 029	

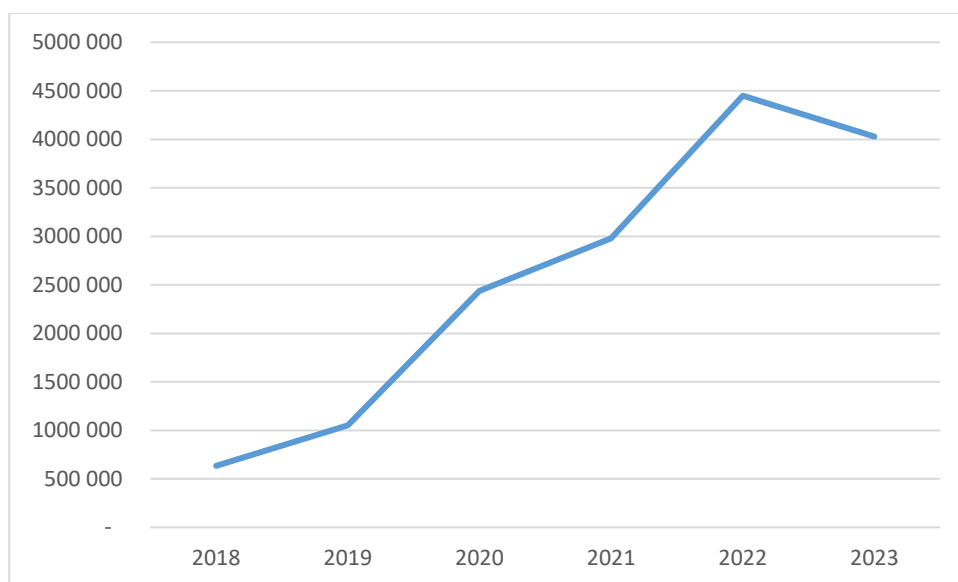


Il est intéressant de noter que sur une longue période (2014/2023) l'endettement représente 1/3 du financement des investissements tout comme l'autofinancement.

Si nous raisonnons en HT (hors FCTVA), l'autofinancement représente 43%, l'emprunt 37% et les subventions 20% du "coût net" des investissements.

2.5.2 – Fonds de roulement à la fin de l'exercice

FONDS DE ROULEMENT	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Réalisation
Excédent reporté	288 460	631 794	1 048 311	2 439 021	2 980 322	4 449 382
Epargne nette	1 188 396	1 525 599	1 287 138	1 356 317	1 117 465	1 161 146
Autofinancement investissement	- 845 062	- 1 109 082	103 571	- 810 160	351 595	- 1 581 194
Provisions				- 4 856		153
FONDS DE ROULEMENT AU 31/12	631 794	1 048 311	2 439 021	2 980 322	4 449 382	4 029 486

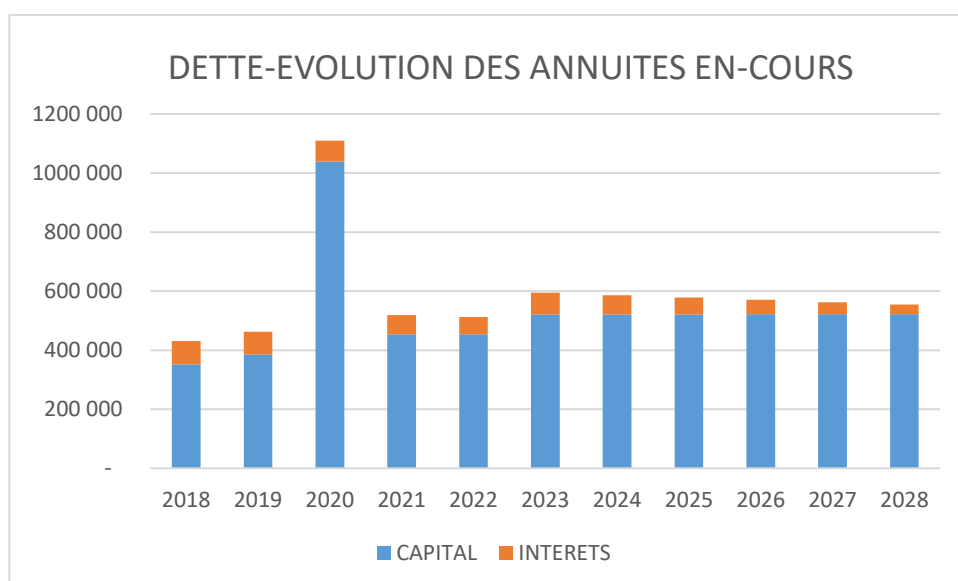


Le fonds de roulement s'établit autour de 4.029M€ au 31-12-2023.

Pour rappel, le montant minimum pour le fonds de roulement se situe autour d'1 M€ correspondant à 2 mois de charges de fonctionnement.

2.6 – Dette

2.6.1 – Annuités des emprunts en cours du budget principal



ANNUITE EN COURS	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
CAPITAL	352 000	385 000	1 038 750	453 799	454 026	520 921	521 151	521 381	521 612	521 843	522 076
INTERETS	79 269	77 099	70 638	65 116	58 426	73 381	65 211	57 039	48 867	40 693	32 519
TOTAL	431 269	462 099	1 109 388	518 915	512 452	594 302	586 362	578 420	570 479	562 536	554 595

Pour rappel, l'augmentation importante de l'annuité en 2020 vient du remboursement du prêt relais FCTVA d'un montant de 650 000 €.

L'annuité se stabilise autour de **600 000 €** sur la **période 2023-2026**.

Détail des emprunts au 31-12-2023 :

ANNEE	PRETEUR	MONTANT	Capital restant dû au 31/12/2023	DUREE	TAUX	DATES REMBOURSEMENT	
						DEBUT	FIN
2014	CREDIT FONCIER	3 775 000,00	1 572 916,55	15	1,99%	06/01/2015	06/01/2030
2018	LA BANQUE POSTALE	2 000 000,00	1 233 333,41	15	1,09%	01/05/2018	01/02/2033
2018	CAF	37 500,00	22 500,00	10	0,00%	12/03/2020	12/03/2029
2020	CAISSE DES DEPOTS	1 000 000,00	804 170,55	15	0,35%	28/02/2021	28/11/2035
2022	CREDIT MUTUEL	1 000 000,00	933 333,33	15	2,22%	30/01/2023	30/10/2037
	TOTAL	7 812 500,00	4 566 253,84				

La dette est bien répartie entre divers prêteurs et les taux d'intérêts sont globalement bas.

2.6.2 – Encours de la dette avec les emprunts en cours du budget principal

EN COURS ACTUEL	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
ENCOURS AU 31/	5 381 250	5 033 750	4 995 000	4 541 201	5 087 175	4 566 254	4 045 103	3 523 723	3 002 111	2 480 268	1 958 192

Fin 2023 l'encours de la dette s'établit à **4 566 254 €**

2.7 – Ratios (source DGFIP)

Les principaux ratios sur l'année 2022 se présentent comme suit :

Catégorie démographique : 5 000 à 9 999 habitants

RATIOS (sources dgfip) ANNEE 2022

Population 8629

	Montants en €	Commune	Département	Région	National	Unité
Nb de communes de la strate			29	88	1162	
Recettes de fonctionnement	8 049 663,00	933	1041	1120	1214	En €/hab
Impôts locaux	3 608 929,00	418	463	528	528	
Dotation Globale de Fonctionnement	1 804 098,00	209	153	173	154	
Dépenses de fonctionnement	6 205 091,00	731	869	919	1043	
Charges de personnel	3 598 424,00	417	481	507	582	
Capacité d'autofinancement (CAF) brute	1 571 587,00	182	214	245	203	
Capacité d'Autofinancement (CAF) nette	1 347 941,00	159	155	162	128	
Dépenses d'équipement	1 935 314,00	224	359	384	353	
Encours de la dette au 31/12	5 089 205,00	590	733	846	780	
Capacité de désendettement (encours dette / CAF brute)		3,24	3,41	3,42	3,79	En nb d'année
Bases Nettes TH	198 473,00	23	58	172	150	En €/hab
Produit TH	27 480,00	3	9	26	23	
Taux TH		13,85%	16,25%	14,98%	15,69%	En %
Bases Nettes TFB	9 190 639,00	1065	1132	1207	1289	En €/hab
Effet du coefficient correcteur	- 212 046,00	-25	-13	13	-21	
Produit TFB	3 637 876,00	422	445	472	509	
Taux TFB		39,77%	39,33%	39,15%	39,45%	En %
Bases Nettes TFNB	260 575,00	30	26	26	19	En €/hab
Produit TFNB	100 698,00	12	12	14	10	
Taux TFNBPart des foyers non-imposables		38,64%	47,52%	51,80%	52,41%	En %
Revenu fiscal moyen par foyer		27 804,00	29 846,00	28 332,00	27 926,00	En €/foyer

On constate des dépenses et des recettes bien inférieures à la moyenne des communes de la même strate.

La Commune a une CAF brute inférieure aux Commune du département et de la Région mais une CAF nette au même niveau en raison de la faiblesse de sa dette.

2.8 – Commentaires

La situation financière de la Ville de Janzé est saine avec une **épargne nette** correcte (**1.161M€**). L'encours de la **dette** s'élève à **4.566 M€ (2.71€/hab)** fin 2023 et reste largement inférieur à la moyenne des villes de la même strate démographique.

3 – PROSPECTIVE BUDGETAIRE – BUDGET PRINCIPAL

Comme dit précédemment le DOB intervient dans un contexte particulier. Les incertitudes politiques et économiques rendent les projections fragiles. Il a donc été décidé de réaliser la prospective en euros constants. Par ailleurs, et afin de préparer le mandat suivant il est proposé de faire une prospective jusqu'en 2031.

3-1 Mise à jour prospective 2023

Un premier travail a été réalisé en actualisant les charges et recettes de fonctionnement, ainsi que les programmes d'investissement :

En recettes :

- Les droits de mutation ont été diminué et projeté à 275 000 € par an.
- La DGF reste constante et les impôts ont été calculés sans augmentation forfaitaire mais avec une augmentation physique des bases de 1%

En dépenses, on travaille également en euros constant.

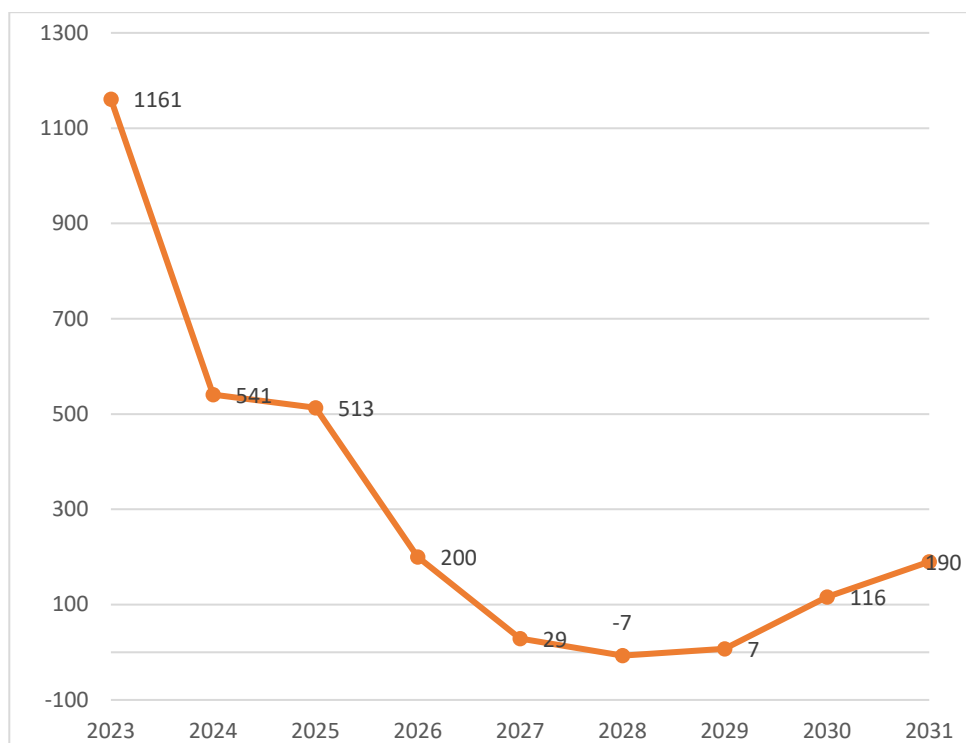
- Le chapitre 011- charges à caractère général a été revalorisé du montant des impacts des nouveaux bâtiments.
- Les charges de personnel se voient progresser de 1% en raison du GVT (Glissement Vieillesse Technicité)
- La subvention du CCAS a été inscrite à hauteur de 170 000 € par an à partir de 2025.

Par ailleurs, en investissement un nouveau programme (création de la piste cyclable Janzé – Brie : +450 000€ en 2024) a vu le jour et les projets existants ont été actualisés (notamment augmentation du coût estimé de la gendarmerie de +1,5M€). Le nouveau projet et l'augmentation des investissements nécessitent l'inscription de nouveaux emprunts, qui viennent peser sur l'épargne nette.

Il en ressortait l'épargne disponible suivante :

FONCTIONNEMENT	2023	2024	2025	2026
Charges à caractère général *	1 926 954,79	2 020 000,00	2 026 000,00	2 026 000,00
Charges personnel	3 889 374,97	4 246 000,00	4 288 460,00	4 361 344,60
Autres charges	1 069 102,32	1 103 542,00	1 129 542,00	1 129 542,00
TOTAL CHARGES	6 885 432,08	7 369 542,00	7 444 002,00	7 516 886,60
TOTAL PRODUITS	8 638 936,68	8 500 707,30	8 538 980,64	8 577 636,72
EPARGNE DE GESTION	1 753 504,60	1 131 165,30	1 094 978,64	1 060 750,12
EPARGNE BRUTE	1 682 066,95	1 062 729,60	1 035 077,82	921 635,00
EPARGNE NETTE	1 161 145,59	540 729,60	513 077,82	199 635,00
Encours de la dette (capital restant à remb au 31/12)	4 566 253,92	4 044 175,28	6 522 175,28	7 300 175,28
Capacité de désendettement (en années)	-	3,81	6,30	7,92

FONCTIONNEMENT	2027	2028	2029	2030	2031
Charges à caractère général *	2 063 000,00	2 063 000,00	2 063 000,00	2 063 000,00	2 063 000,00
Charges personnel	4 404 958,05	4 449 007,63	4 493 497,70	4 538 432,68	4 583 817,01
Autres charges	1 129 542,00	1 129 542,00	1 129 543,00	1 129 544,00	1 129 545,00
TOTAL CHARGES	7 597 500,05	7 641 549,63	7 686 040,70	7 730 976,68	7 776 362,01
TOTAL PRODUITS	8 616 679,35	8 656 112,41	8 695 939,81	8 736 165,47	8 776 793,40
EPARGNE DE GESTION	1 019 179,31	1 014 562,79	1 009 899,10	1 005 188,79	1 000 431,39
EPARGNE BRUTE	850 725,75	849 021,54	862 895,98	846 535,61	857 522,81
EPARGNE NETTE	28 725,75	- 7 311,80	6 562,65	116 492,64	190 161,37
Encours de la dette (capital restant à remb au 31/12)	6 978 175,28	6 121 841,95	6 265 508,61	5 535 465,64	5 368 104,20
Capacité de désendettement (en années)	8,20	7,21	7,26	6,54	6,26



Ainsi, on constate que dans cette situation l'épargne nette se détériorait sur le long terme, ce qui contraindrait largement les investissements possibles entre 2027 et 2031.

3-2 Une nouvelle donne : livraison de la médiathèque en 2030

Cependant l'année 2023 a été une année marquée par un autre projet imprévu pour la période 2027-30 du fait de décisions de collectivités partenaires. Le déménagement du collège a été acté sur le site de l'hôpital actuel et la Commune s'est engagée à créer une médiathèque dans la partie ancienne. Une première approche estime un coût de l'ordre de 3M€ sur 2027-2030.

Le nombre de projets déjà lancés et la survenue de deux nouveaux projets entraînent donc obligatoirement la révision du PPI dans son ensemble. Afin de favoriser les mutualisations avec le futur collège, la priorité est donnée à la création de la Médiathèque sur le rythme du projet du nouveau collège (avant 2030). Ce nouveau projet entraîne donc de facto l'obligation de repousser le projet le plus conséquent d'un point de vue financier à savoir la réhabilitation de la Maison St Pierre (2M€) afin de dégager des marges de manœuvres financières significatives sur la PPI.

De même, et afin d'améliorer l'épargne disponible et donc la capacité d'investissement dans les années à venir il a été décidé de :

- Calculer les durées de remboursement des emprunts sur 20 ans
- Limiter le recours à l'emprunt à hauteur de 2 500 000 € sur la période 2024-2026.

		PPI DOB 2023					PPI PROJET 2024					
Investissements	2023	2024	2025	2026	Total	2023	2024	2025	2026	Total	Ecart	Report
INVESTISSEMENTS RECURRENTS	812 945,07	600 000,00	600 000,00	600 000,00	2 612 945,07	502 339,01	846 100,58	660 000,00	600 000,00	2 608 439,59	- 4 505,48	
-INVESTISSEMENTS TRANSITION (isolation, photovoltaïque)	180 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	1 680 000,00	3 554,64	273 626,00	820 000,00	210 000,00	1 307 180,64	- 372 819,36	
OPERATIONS SPECIFIQUES	3 550 016,86	2 330 300,00	2 050 000,00	2 248 700,00	10 179 016,86	1 865 908,22	3 971 547,24	3 086 000,00	1 000 000,00	9 923 455,46	- 255 561,40	1 000 000,00
O 45 - EGLISE	99 468,75		50 000,00	200 000,00	349 468,75	50 334,05	155 379,95	150 000,00		355 714,00	6 245,25	
O 49 - SALLE SPORT N°1	20 864,40			300 000,00	320 864,40		20 864,00	100 000,00		120 864,00	- 200 000,40	
O 57 - POLE ENFANCE	224 608,55				224 608,55	121 016,81	202 671,32			323 688,13	99 079,58	
O 59 - MAISON ST PIERRE	69 950,00	144 300,00	1 000 000,00	748 700,00	1 962 950,00	19 950,00				19 950,00	- 1 943 000,00	
O 61 - RESIDENCE RUE LACIRE	498 765,13	450 000,00			948 765,13	6 658,18	901 373,91			908 032,09	- 40 733,04	
O 65 - FORGES - PISTE CYCLABLE-ROND POINT	735 917,21				735 917,21	381 608,67	423 479,34			805 088,01	69 170,80	
O 66 - RESTAURANT SCOLAIRE	1 049 023,28				1 049 023,28	1 036 615,23	68 517,32			1 105 132,55	56 109,27	
O 70 - MAIRIE	40 000,00	600 000,00	300 000,00		940 000,00	19 605,01	458 118,99	600 000,00		1 077 724,00	137 724,00	
O 71 - GENDARMERIE	51 441,72	50 000,00	100 000,00	900 000,00	1 101 441,72	17 396,38	51 441,72	500 000,00	1 000 000,00	1 568 838,10	467 396,38	1 000 000,00
O 74 - BOULEVARD PLAZANET	76 020,00	500 000,00	500 000,00		1 076 020,00	10 062,00	565 958,00	700 000,00		1 276 020,00	200 000,00	
O 76 - CIMETIERE	10 000,00	50 000,00	50 000,00		110 000,00	15 368,05	50 000,00	50 000,00		115 368,05	5 368,05	
O 77 - BRIQUETERIE	62 735,00			50 000,00	112 735,00	44 615,54	84 923,60			129 539,14	16 804,14	
O 79 - BATIMENT LES PETITS LUTINS	71 731,44				71 731,44	36 201,16	3 868,79			40 069,95	- 31 661,49	
O 80 - PUP LA BASSE SAUDRAIS	126 620,00				126 620,00		182 110,00			182 110,00	55 490,00	
O 81 - PUP LA BELLANGERIE	188 871,38				188 871,38	28 441,14	199 905,16			228 346,30	39 474,92	
O 41 - EXTENSION CTM	84 000,00	316 000,00			400 000,00		84 000,00	316 000,00		400 000,00	-	
O 83 - AMENAGEMENT PLACE DES HALLES	-		50 000,00		50 000,00					-	- 50 000,00	
O 90 - SKATEPARK	30 000,00	120 000,00			150 000,00		150 000,00			150 000,00	-	
O 91 - POLE MULTIMODAL	80 000,00				80 000,00	78 036,00	18 935,14			96 971,14	16 971,14	
O - HALLES MULTISPORTS	-	100 000,00			100 000,00		50 000,00	150 000,00		200 000,00	100 000,00	
O - SALLE DE SPORT N°2	30 000,00				30 000,00			200 000,00		200 000,00	170 000,00	
O - JANZE BRIE							200 000,00	320 000,00		520 000,00	520 000,00	
O -ETUDE AMENAGEMENT ANCIEN HOPITAL							50 000,00			50 000,00	50 000,00	
O -MEDIATHEQUE	-			50 000,00	50 000,00		50 000,00			50 000,00	-	
Total dépenses d'équipements	4 542 961,93	3 430 300,00	3 150 000,00	3 348 700,00	14 471 961,93	2 371 801,87	5 091 273,82	4 566 000,00	1 810 000,00	13 839 075,69	- 632 886,24	1 000 000,00
Avances CCAS					-						-	
Participation caserne	33 000,00				33 000,00		33 000,00					
Total dépenses investissement	4 575 961,93	3 430 300,00	3 150 000,00	3 348 700,00	14 504 961,93	2 371 801,87	5 124 273,82	4 566 000,00	1 810 000,00	13 872 075,69	- 632 886,24	1 000 000,00
EMPRUNTS		1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	3 000 000,00			2 000 000,00	500 000,00	2 500 000,00	- 500 000,00	

3-3 – Prise en compte du projet ZAC

En attente de la finalisation du dossier de réalisation de la ZAC, le budget principal prend en charge les dépenses. La vente du terrain pour la construction de l'hôpital est programmée pour début 2025 pour un montant de 900 000 €. Cette somme servira à financer :

- Les dépenses liées au dossier de réalisation de la ZAC (250 000€)
- L'acquisition de la maison Philippe (320 000€) à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne
- Les acquisitions foncières qui pourrait s'avérer nécessaires (330 000€)

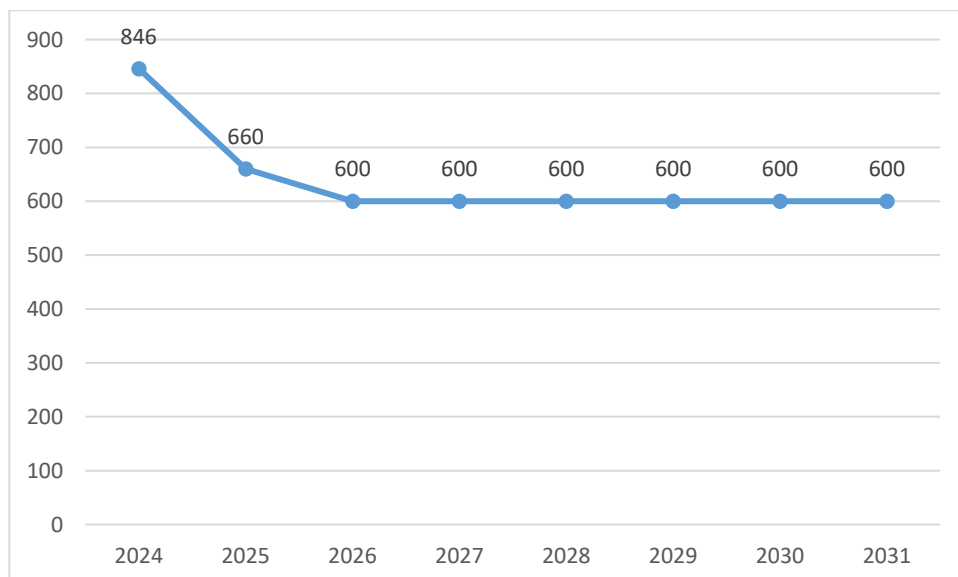
Un budget annexe ZAC sera créé d'ici 2026 lorsque le dossier de réalisation sera terminé. C'est ce budget qui portera le rachat du site de l'ancien hôpital en 2027 pour le même tarif de 900 000€.

3-4 Les investissements :

Les investissements récurrents

Ils comprennent :

- La voirie urbaine
- La voirie rurale
- Le plan de mobilité
- L'éclairage public
- L'urbanisme
- Les études
- Le matériel
- Les acquisitions foncières
- Les aménagements de terrain
- Les petits travaux sur les bâtiments



L'année 2024 reprend les restes à réaliser

Les investissements de transition :

Programmés sur la période 2024/2026, ils reprennent :

- La Gestion Technique des Bâtiments
- Le passage de l'éclairage public en LED

- Le relamping (stade et gentieg)
- Les travaux d'isolation de l'école primaire

Année	Montant en milliers d'€
2024	274*
2025	820
2026	210

* Y compris restes à réaliser

Les opérations spécifiques :

	RAR 2023	2024	2025	TOTAL
Opération 45 - EGLISE	5 379,95	150 000,00	150 000,00	305 379,95

Les restes à réaliser concernent les soldes des travaux de mise en accessibilité et de sécurisation des combles et l'étude structurelle.

Il est prévu :

- Le démoussage de la façade
- Des travaux de consolidation de la couverture charpente
- La réfection des vitraux

	RAR 2023	2024	2025	TOTAL
Opération 41 - SALLE DE SPORT N°1	20 864,00		100 000,00	120 864,00

Salle de sport n°1 :

Le montant inscrit en reste à réaliser correspond au marché de maîtrise d'œuvre.

Il est prévu pour 2025 de refaire le sol.

	RAR 2023	2024	TOTAL
Opération 57 - POLE ENFANCE	102 671,32	100 000,00	202 671,32

Le montant en restes à réaliser aux marchés à solder.

Une somme de 100 000 € est inscrite pour 2024 pour faire face aux dépenses liées à des désordres sur le bâtiment.

	RAR 2023	2024	TOTAL
Opération 51 - RESIDENCE LACIRE	51 373,91	750 000,00	801 373,91

Les marchés ont été notifiés en février, les travaux débuteront dans la foulée.

	RAR 2023	2024	TOTAL
Opération 65 - LES FORGES	38 479,34	423 479,34	461 958,68

En restes à réaliser on retrouve :

- Le solde des marchés du giratoire et de la piste cyclable du lotissement les Forges 3.

- Le marché de maîtrise d'œuvre du Chemin des Forges

Le marché de travaux est notifié en février, les travaux débuteront ensuite.

	RAR 2023	2024	TOTAL
Opération 66 - RESTAURANT SCOLAIRE	68 517,32		68 517,32

Il s'agit des soldes des marchés.

	RAR 2023	2024	2025	TOTAL
Opération 70 - MAIRIE	58 118,99	400 000,00	600 000,00	1 058 118,99

En restes à réaliser, le montant du marché de maîtrise d'œuvre.

Les travaux devraient débuter à la rentrée de septembre prochain, ils se montent à 1 000 000 €.

	RAR 2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
Opération 71 - GENDARMERIE	1 441,72	50 000,00	500 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	2 551 441,72

En 2024, 50 000 € en prévision du marché de maîtrise d'œuvre.

L'estimation des travaux a été revue à la hausse et se monte à 2 500 000 €.

	RAR 2023	2024	2025	TOTAL
Opération 74 -BOULEVARD PLAZANET	65 958,00	500 000,00	700 000,00	1 265 958,00

En restes à réaliser le marché de maîtrise d'œuvre.

Le début des travaux est programmé pour la rentrée de septembre 2024.

	RAR 2023	2024	2025	TOTAL
Opération 76 - CIMETIERE		50 000,00	50 000,00	100 000,00

Pour le cimetière, il est prévu l'aménagement paysager ainsi qu'une étude pour l'implantation d'un nouveau site.

	RAR 2023	2024	TOTAL
Opération 77 - BRIQUETERIE	4 923,60	80 000,00	84 923,60

En reste à réaliser, le solde du marché de conception et de suivi d'aménagement du parc.

Il est prévu la réfection du four de la briqueterie, en lien avec l'association Janzé Histoire et Patrimoine dont le projet a été lauréat du budget participatif du Conseil Départemental.

	RAR 2023	2024	TOTAL
Opération 80 - PUP LA BASSE SAUDRAIS	16 110,00	166 000,00	182 110,00

En restes à réaliser, la maîtrise d'œuvre de la rue des Saules.

Il est prévu l'aménagement du lotissement « clos de la Saudraie » et de la rue des Saules.

	RAR 2023	2024	TOTAL
Opération 81 - PUP LA BELLANGERIE	12 905,16	187 000,00	199 905,16

En restes à réaliser, le solde du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux impasse de la Bellangerie. Il est prévu les travaux de réaménagement de l'impasse et l'effacement des réseaux et l'éclairage public.

	RAR 2023	2024	2025	TOTAL
Opération 41 - EXTENSION CTM		84 000,00	316 000,00	400 000,00

Il est prévu de lancer le marché de maîtrise d'œuvre courant du 1^{er} semestre 2024.

	RAR 2023	2024	TOTAL
Opération 90 - SKATEPARK		150 000,00	150 000,00

La réalisation du skatepark est prévue en 2024.

	RAR 2023	2024	2025	TOTAL
- HALLE MULTISPORTS		50 000,00	150 000,00	200 000,00

Il est prévu la réalisation d'une halle multisports, permettant notamment la pratique de la pétanque et du palet, et servant également aux entraînements des jeunes du club de foot et d'athlétisme (900 licenciés).

	RAR 2023	2024	2025	TOTAL
- SALLE DE SPORT N°2			200 000,00	200 000,00

La toiture de la salle n°2 doit être refaite. Il est prévu de trouver un porteur de projet photovoltaïque.

	RAR 2023	2024	2025	TOTAL
- AMENAGEMENTS URBAINS		500 000,00	400 000,00	900 000,00

Il s'agit de l'acquisition de la maison Philippe pour 320 000 € et du solde pour le dossier de création de la ZAC multisites.

Ce montant est financé par la vente du terrain à l'hôpital pour 900 000 € qui interviendra début 2025.

	RAR 2023	2024	TOTAL
- REAGENCEMENT DES HALLES		50 000,00	50 000,00

Il est prévu de réagencer le bâtiment des Halles afin d'améliorer les conditions d'accueil de France service et du CCAS, liés au report du projet Maison St Pierre et d'agrandir la médiathèque.

	RAR 2023	2024	2025	TOTAL
- JANZE-BRIE		200 000,00	320 000,00	520 000,00

Suite au projet de réalisation de piste cyclable Janzé-Brie par la Communauté de Communes, la ville de Janzé doit assurer la réalisation de la continuité cyclable du panneau d'entrée de ville jusqu'à la gare. Ce projet est subventionné à hauteur de 50% par le Département.

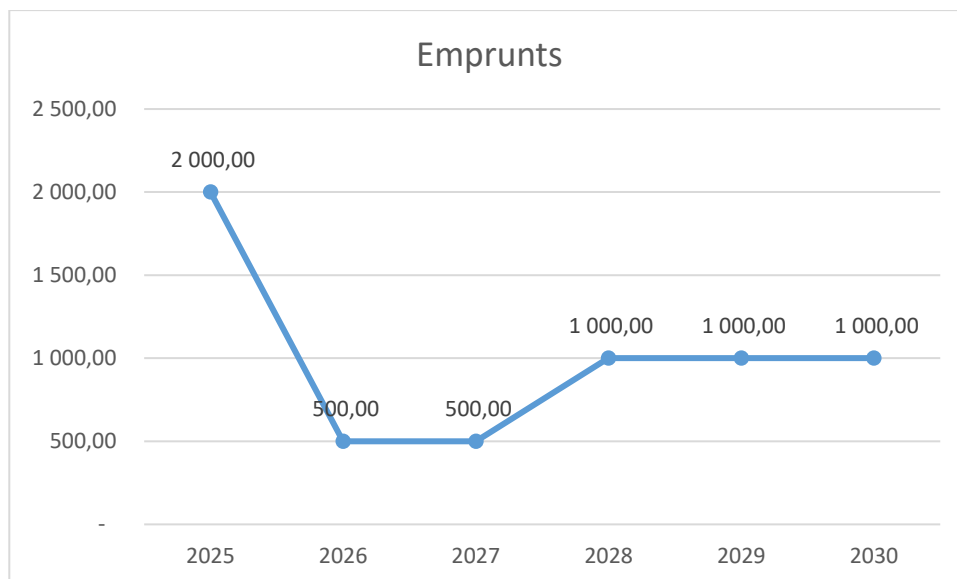
	RAR 2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
- AMENAGEMENT DE L'ANCIEN HOPITAL		50 000,00			200 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	800 000,00	3 050 000,00

Une somme de 50 000 € sera inscrite en 2024 pour les études préalables.

Il est prévu 3 000 000 € pour la maîtrise d'œuvre et les aménagements à venir.

3.5 Les emprunts

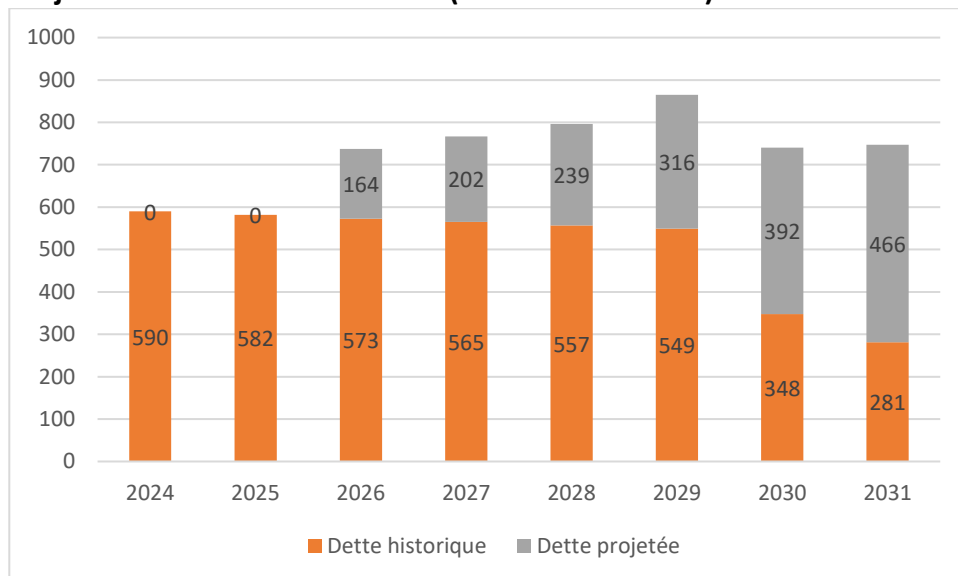
Les emprunts sont projetés de la manière suivante :



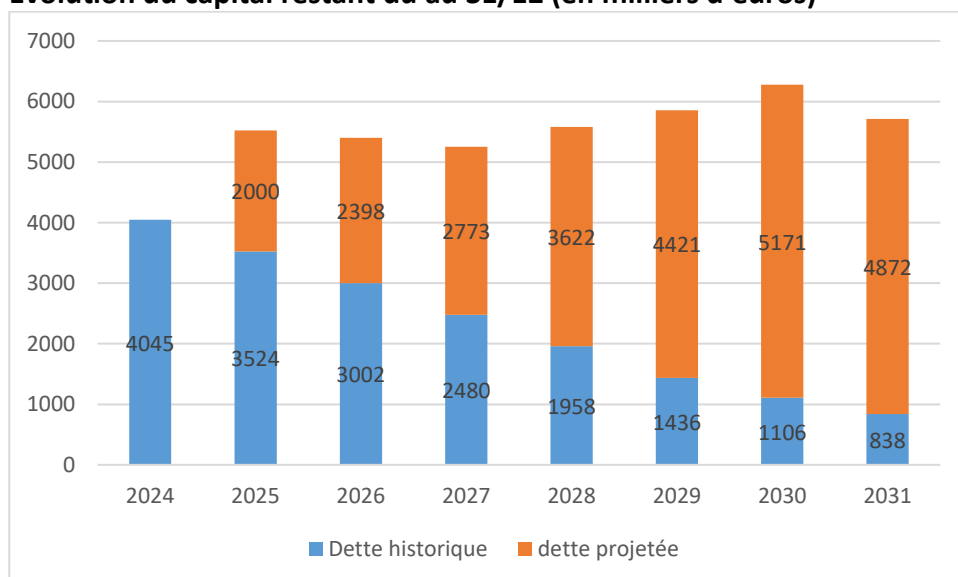
Les remboursements sont calculés sur une période de 20 ans

L'impact sur les prochaines années est le suivant :

Projection des annuités de dette (en milliers d'euros)



Evolution du capital restant dû au 31/12 (en milliers d'euros)



3.6 Evolution de l'épargne disponible

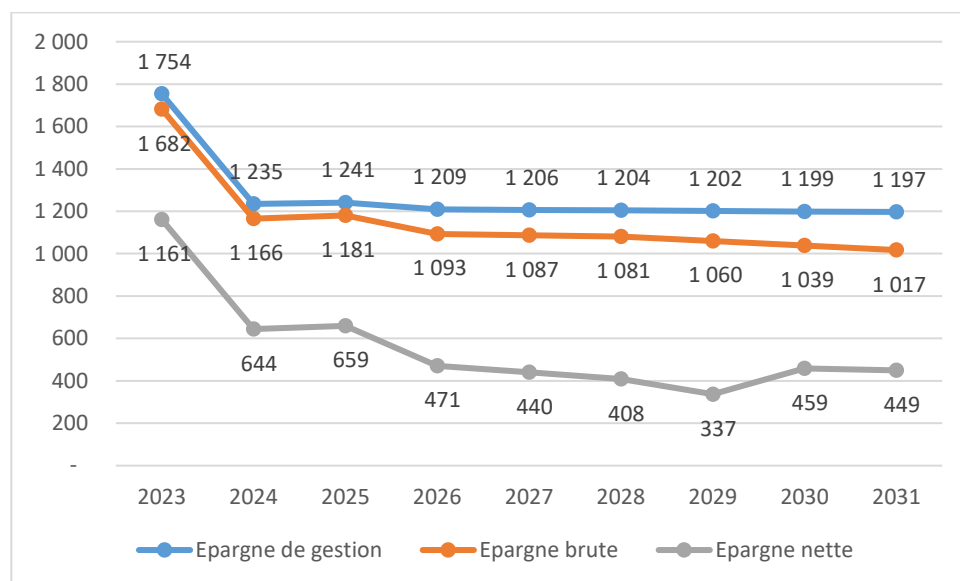
Les orientations effectuées permettent de ressortir une épargne de gestion qui se stabiliserait autour de 1.2M€.

L'épargne nette diminuerait jusqu'en 2029 puis augmenterait ensuite à la faveur de la fin de remboursement de l'emprunt de 3 775 000 € souscrit en 2014.

La capacité de désendettement monterait à 6 années en 2030 pour décroître ensuite.

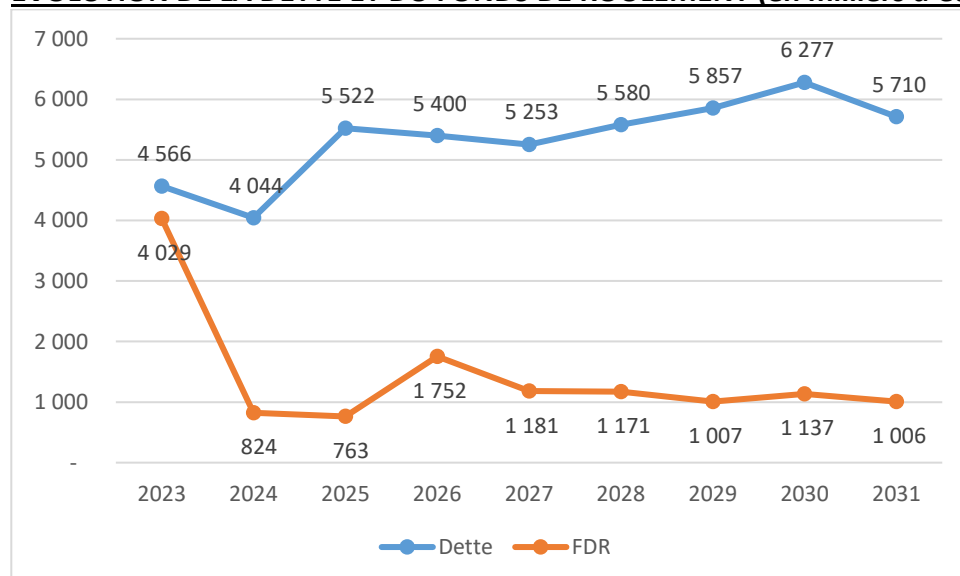
PROSPECTIVE 2023/2031									
FONCTIONNEMENT	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Charges à caractère général *	1 926 954,79	2 020 000,00	2 026 000,00	2 026 000,00	2 026 000,00	2 026 000,00	2 026 000,00	2 026 000,00	2 026 000,00
Charges personnel	3 889 374,97	4 226 000,00	4 268 260,00	4 340 942,60	4 384 352,03	4 428 195,55	4 472 477,50	4 517 202,28	4 562 374,30
Autres charges	1 069 102,32	1 123 542,00	1 109 542,00	1 109 542,00	1 109 542,00	1 109 542,00	1 109 543,00	1 109 544,00	1 109 545,00
TOTAL CHARGES	6 885 432,08	7 369 542,00	7 403 802,00	7 476 484,60	7 519 894,03	7 563 737,55	7 608 020,50	7 652 746,28	7 697 919,30
TOTAL PRODUITS	8 638 936,68	8 604 262,83	8 644 518,28	8 685 176,29	8 726 240,87	8 767 716,11	8 809 606,09	8 851 914,97	8 894 646,95
EPARGNE DE GESTION	1 753 504,60	1 234 720,83	1 240 716,28	1 208 691,69	1 206 346,85	1 203 978,56	1 201 585,59	1 199 168,70	1 196 727,65
EPARGNE BRUTE	1 682 066,95	1 166 285,13	1 180 815,46	1 093 326,57	1 086 718,29	1 080 887,31	1 059 832,47	1 039 415,52	1 016 719,07
EPARGNE NETTE	1 161 145,59	644 285,13	658 815,46	471 326,57	439 718,29	407 887,31	336 832,47	459 372,55	449 357,63
Encours de la dette (capital restant à remb au 31/12)	4 566 253,92	4 044 175,28	5 522 175,28	5 400 175,28	5 253 175,28	5 580 175,28	5 857 175,28	6 277 132,31	5 709 770,87
Capacité de désendettement (en années)	2,71	3,47	4,68	4,94	4,83	5,16	5,53	6,04	5,62
INVESTISSEMENTS									
INVESTISSEMENTS RECURRENTS	502 339,01	846 100,58	660 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
-INVESTISSEMENTS TRANSITION (isolation, pho	3 554,64	273 626,00	820 000,00	210 000,00	-	-	-	-	-
OPERATIONS SPECIFIQUES	1 865 908,22	4 471 547,64	3 486 000,00	1 000 000,00	2 000 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00	1 600 000,00	800 000,00
Total dépenses d'équipements	2 371 801,87	5 591 274,22	4 966 000,00	1 810 000,00	2 600 000,00	2 400 000,00	2 400 000,00	2 200 000,00	1 400 000,00
Total dépenses investissement	2 372 138,36	5 624 274,22	4 966 000,00	1 810 000,00	2 600 000,00	2 400 000,00	2 400 000,00	2 200 000,00	1 400 000,00
Subventions	331 926,47	1 167 359,84	891 122,53	963 200,00	305 000,00	410 000,00	410 000,00	410 000,00	360 000,00
Emprunts	-	-	2 000 000,00	500 000,00	500 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	-
TOTAL AUTRES RECETTES	459 017,40	390 194,83	1 355 770,28	863 691,13	784 900,00	571 500,00	490 000,00	460 000,00	460 000,00
TOTAL FINANCEMENTS	790 943,87	1 774 221,34	4 246 892,81	2 326 891,13	1 589 900,00	1 981 500,00	1 900 000,00	1 870 000,00	820 000,00
SOLDE INVESTISSEMENTS	- 1 581 194,49	- 3 850 052,88	- 719 107,19	516 891,13	- 1 010 100,00	- 418 500,00	- 500 000,00	- 330 000,00	- 580 000,00
PROVISIONS	153,00	-	-	-	-	-	-	-	-
EXCEDENT N-1	4 449 382,26	4 029 486,36	823 718,61	763 426,88	1 751 644,58	1 181 262,87	1 170 650,18	1 007 482,65	1 136 855,20
EXCEDENT	4 029 486,36	823 718,61	763 426,88	1 751 644,58	1 181 262,87	1 170 650,18	1 007 482,65	1 136 855,20	1 006 212,82

Evolution de l'EPARGNE (en milliers d'euros)



Il est important de garder à l'esprit que les résultats réels depuis 15 ans sont toujours supérieurs aux résultats projetés. Il est raisonnable de penser que l'épargne nette réelle de la commune ne diminuera pas en dessous de 500 ou 600 000€ ce qui correspond environ aux investissements récurrents.

EVOLUTION DE LA DETTE ET DU FONDS DE ROULEMENT (en milliers d'euros)



4.1 – Budget annexe assainissement

Assainissement :

Pour rappel, ce budget s'équilibre par les redevances.

⇒ Réalisation 2023

L'épargne nette 2023 ressort à -218 k€ car Aqualia n'a pas versé le 1^{er} acompte 2023 qui était habituellement versé en fin d'année (430 k€ en 2022).

Si cette somme avait été rattachée, l'épargne nette s'élèverait à 212 k€.

La situation sera régularisée en 2024.

⇒ DOB 2024

Après plusieurs années de turbulence, l'équipe assainissement est enfin stabilisée. Les charges de personnel passent donc à 220 k€

Les projets d'investissements pour 2024 :

- Schéma directeur : 60 k€
- Pompe de Relevage route de bain : 80 k€
- Installation des trackers solaires : 330 k€
- Renouvellement eaux usées boulevard Plazanet : 200 k€

La compétence assainissement sera transférée à la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2026.

Il convient d'ores et déjà de préparer ce transfert.

Budget lotissement :

Pour rappel, la Commune gère deux budgets annexe de lotissement : La Lande au Brun et Les Forges.

Ces lotissements sont en cours de finition. Les budgets prévoient la poursuite des activités sur 2024.